# N° 01/2017

*Champsecrétoises, Champsecrétois,*

*La nouvelle année est déjà bien engagée, la cérémonie des vœux s'est déroulée le 13 janvier en présence de plusieurs personnalités.*

*Monsieur Hervé MORIN Président de la Région Normandie*

*Madame le Sénateur Nathalie GOULET*

*Monsieur Bertrand DENIAUD Vice Président du Conseil Régional de Normandie*

*Madame Catherine MEUNIER Conseillère Régionale et Départementale*

*Monsieur le premier Vice Président du Conseil Départemental, Jérôme NURY, Président de Domfront-Tinchebray INTERCO*

*Madame Maryse OLIVEIRA Présidente du Parc Régional Normandie Maine*

*Dans la période trouble que nous vivons, je veux partager la douleur des familles endeuillées lors des dramatiques attentats qui ont encore ensanglantés notre pays et plus récemment Berlin. Ces crimes odieux, sont lâchement perpétrés par des fanatiques sans aucun respect pour la vie humaine.*

*Je rends hommage aux policiers, gendarmes et militaires qui risquent leur vie pour garantir du mieux possible notre sécurité et notre liberté.*

*« La critique est aisée, mais l'art est difficile ». En effet, il est très facile de critiquer ce que font les élus de la majorité, en se répandant dans la presse ou en distribuant des tracts, tout ce qui est excessif est insignifiant.*
*J'en ai vu d'autres dans ma carrière et cela ne m'empêchera pas de mener à bien tous les projets que nous avons initié avec la municipalité. La démocratie, souvent mise en avant par l'opposition, c'est d'abord et avant tout de respecter le résultat des urnes.*
*Et, m'inspirant de l'expression familière du bon sens paysan, je dirais que c'est à la fin de la foire que l'on compte les bouses… Je donne donc rendez-vous aux électeurs lors du prochain scrutin municipal.*

*A la moitié de notre mandat, le travail de l'équipe municipale porte ses fruits.*

*Une multitude de chantiers, petits ou grands, ont été lancés ou réalisés en 2016 :*

*Le goudronnage des routes, le débermage et le curage des fossés ont été effectués au Tertre, la Prévostière, Launay, la Tuilerie, l'Etre Chauvière, la Fendrie, l'Etre Ferrière et la Chatérière.*

*Les signalisations des artisans, hameaux, lieux dits et services publics, ont été complétés.*

*Le clocher, de notre église classée aux monuments historiques, a été mis en valeur par quatre projecteurs, la chapelle du Cerisier, patrimoine communal, a retrouvé tout son éclat, par la colorisation des très belles statues et du chœur.*

*Nous avons mis en place une signalétique pour favoriser la gestion des tombes dans le cimetière, faciliter l'accès des familles aux sépultures et aménagé l'entrée des fauteuils roulants.*

*Élargi l'accès à la salle des associations pour favoriser le passage des véhicules.*

*En matière de tranquillité locale, malgré les élucubrations de certains, qui n'honorent pas leurs auteurs, la participation citoyenne est en place et je remercie chaleureusement tous les référents pour leur engagement bénévole.*

*Les travaux d'aménagement du lotissement bocager de « L'Orée des Andaines », du nouvel arrêt de bus sécurisé, aménagé pour recevoir les personnes handicapées, ainsi que le changement de côté de l'entrée du groupe scolaire se terminent.*

*Par ailleurs nous restons en discussion avec des partenaires pour créer une zone d'habitat locatif regroupé, intergénérationnel.*

*La mise en vente des 14 lots de construction individuelle sera effective dès le printemps au prix compétitif de 22€ le m², qui tient compte des prestations apportées.*

*Des emplacements de stationnement pour handicapés ont été aménagés et signalés, ainsi qu'un WC aux normes handicap dans les anciennes douches et je remercie à nouveau l'ancien Champsecrétois, généreux donateur qui souhaite conserver l'anonymat.*

*<u>Projets et perspectives 2017 :</u>*

*Une dynamique immobilière s'est produite en 2016 dans notre commune, contrastant avec la morosité qui sévissait depuis de nombreuses années, puisque pas moins de 15 maisons ont été vendues et plusieurs sont en cours de négociation.*

*A l'occasion de la fusion des CdC du Domfrontais et de Tinchebray, la compétence assainissement est reprise par la nouvelle CdC et la compétence culture et la médiathèque redeviennent communales, dans cette perspective nous recrutons des bénévoles pour participer à l'animation de ce secteur, les personnes intéressées peuvent se présenter à la mairie.*

*Nous avons commencé la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les Handicapés, coût estimé à plus de 50 000 € à réaliser dans les 5 ans à venir…*

*Le Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espace publics est estimé à 30 000 € à court terme, 26 000 € à moyen terme et 100 000 € à réaliser à l'occasion de travaux.*

*Nous programmerons ces dépenses dans le cadre de nos futurs budgets.*

*L'étude de l'enfouissement du réseau électrique rue du docteur Carlet pour aménager un cheminement piétonnier aux normes handicap avec prolongement jusqu'au centre du bourg est en cours, comme la transplantation de l'agence postale communale, pour répondre aux normes d'accessibilité et permettre ainsi, la vente ou la location de l'immeuble actuel.*

*La mise en place d'un rail de sécurité, d'un cheminement piétonnier aux normes handicap, d'accès au lavoir de la Fontaine Guérin est programmée.*

*L'achat du terrain de la douve nous permettra avant tout de sécuriser les abords, par l'installation d'une glissière de sécurité, enclore le point d'eau et ensuite d'aménager une promenade avec tables de pique nique.*

*Le satellite de santé, géré par la CdC, est prêt à accueillir un nouveau professionnel de santé, ce bâtiment a fait récemment l'objet d'une visite de trois médecins Espagnols.*

*La reconstruction d'un mur du cimetière qui penche sérieusement est prévue.*

*Nous continuerons les travaux de réfection des voies communales avec curage des fossés et arasement des bermes.*

*L'aménagement de 40 places de parking supplémentaires à proximité de la salle des fêtes est réalisé.*

*L'optimisation du débit d'internet autour de la Pesnière, ouvrant l'accès à de nouvelles applications, sera effectif prochainement, cela permettra à 86 lignes de recevoir de 8 à 30 mégabits et 46 plus de 30 mégabits.*

*Nous procéderons au remplacement d'une partie de l'éclairage public vétuste par des candélabres plus économiques et performants.*

*Deux bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées sur le parking de la salle des fêtes.*

*La procédure de reconnaissance de la propriété communale des emprises foncières de l'ensemble des routes et chemins ruraux traversant le massif des Andaines, sur notre commune, est dans les mains du Tribunal de Grande Instance.*

*Je remercie les bénévoles, du CCAS, du comité d'animation et des autres associations, pour les actions qu'ils mènent au bénéfice de nos concitoyens, Fête de Pâques, Concentration de voitures anciennes, Téléthon, Illuminations du bourg etc...*

*Toutes ces animations proposées, sont des prétextes pour partager des moments sympathiques et conviviaux pour tous les âges, toutes les envies, qu'elles soient festives, culturelles, caritatives ou sportives.*

*Je remercie particulièrement mes 3 adjoints pour leur soutien et leur travail à mes cotés, les élus municipaux et l'ensemble du personnel communal et du SIVOS pour le travail fourni et je vous présente, au nom de toute notre équipe, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite dans vos projets et d'épanouissement pour cette nouvelle année, pour vous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.*

*A cette occasion plusieurs médailles et récompenses ont été remises :*

*Madame Maryse OLIVEIRA a remis un bon d'achat de 50€ aux Floralies, à Madame VILETTE gagnante du concours des maisons fleuries.*

*Monsieur Jérôme NURY a remis à Madame Valérie HEDOUIN, Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles, le diplôme et la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon argent, pour ses 20 ans au service de notre collectivité.*

*Monsieur Hervé MORIN et Madame Nathalie GOULET ont remis la médaille d'honneur de la commune de Champsecret à Francine et Patrick MERCIER, créateurs de la recette du désormais célèbre Camembert du Champ Secret, dans leur fromagerie de La Novère, pour leur dynamisme dans la gestion de leur entreprise et le rayonnement de notre commune sur toutes les bonnes tables.*

*Cette belle soirée s'est terminée par le partage des excellentes galettes des rois, préparées par notre Boulanger Pâtissier Emmanuel MORIN et accompagné par un poiré local.*

*Au plaisir de vous retrouver tous l'année prochaine.*

*Gérard DESGRIPPES*

*Maire de Champsecret*

*Vice Président de Domfront-Tinchebray INTERCO*

# Vœux de la commune 2017

Monsieur Le Maire entouré de ses trois adjoints

Maryse OLIVEIRA
Présidente du Parc Régional Normandie Maine

Jérôme NURY
Premier Vice Président du Conseil Départemental
Président de Domfront-Tinchebray INTERCO

Nathalie GOULET Sénateur de l'Orne

Hervé MORIN
Président de la Région Normandie

Remise de la médaille d'honneur du travail
à Valérie HEDOUIN
20 ans au service de la collectivité

Nathalie GOULET, Bertrand DENIAUD, Maryse OLIVEIRA,
Gérard DESGRIPPES,
Hervé MORIN, Catherine MEUNIER, Jérôme NURY

Remise de la médaille d'honneur à
Francine et Patrick MERCIER
pour le célèbre Camembert du Champ Secret

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - mercredi 02 Novembre 2016

**Appel des conseillers:** M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. MAZZAROLO Dominique, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M.MALHERBE Michel, M. RICHARD Gaëtan, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle

**Absents excusés:** M.DUVAL Thierry donne pouvoir à M.DESGRIPPES Gérard, M.LEPOURCELET Michel donne pouvoir à Mme LEVEILLE Francine.

**Secrétaire de Séance:** Mme LEVEILLE Francine
*Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 02 août 2016. Celui-ci est adopté à la majorité : 12 voix dont 2 pouvoirs et 3 contre.*

*Monsieur Le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.*

**1-Demande de droit de préemption de la parcelle ZM N°100 «La Minerie»**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante de la vente du terrain sis « La Minerie » cadastré ZM N°100.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce terrain.

**Demande de droit de préemption de la parcelle ZN 17 « Le Clos Renard »**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante de la vente du terrain sis « Le Clos Renard » cadastré ZN N°17.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce terrain.

**2-Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Domfrontais**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des rapports d'activités de la Communauté de Communes du Domfrontais pour l'année 2015.

Madame Jourdan demande d'informer les conseillers des dates et comptes rendus des réunions de la CDC.

**3 -Rapport sur la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Domfrontais**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Domfrontais.

Remarque de l'opposition sur la présence de containers ouverts. Monsieur Le Maire, Vice Président de la CDC, chargé de la gestion des déchets répond que ces containers sont utiles pour certains dépôts qui se retrouveraient dans la nature. Bien entendu, il encourage vivement à un tri sélectif et au dépôt en déchèterie des encombrants.

**4-Diagnostic d'accessibilité des ERP – participation des communes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du groupement de commandes pour le diagnostic d'accessibilité des Etablissements recevant du public initié par la Communauté de communes, la participation de la commune est de 3 849.41 € TTC.

Il propose au conseil municipal de verser auprès de la CDC la somme indiquée ci-dessus, correspondant à la part de la commune de Champsecret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
De donner son accord pour verser à la CDC la somme de 3 849.41 € TTC correspondant à la part de la commune de Champsecret dans le cadre du diagnostic d'accessibilité des ERP.

**5-Convention de travaux entre la commune et le conseil départemental**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la réalisation de 2 places de parking au lieu-dit « La Fourère », sur la RD 52, il convient de conclure une convention entre le département et la commune dans le cadre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De donner son accord pour la conclusion d'une convention entre le Département et la commune permettant la réalisation de 2 places de stationnement au lieu-dit « La Fourère », sur la RD 52,

D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous autres documents liés à ce dossier.

**6-Retrait de la commune du SIAEP De Messei**

Vu la délibération en date du 26 mai 2016 de la communauté d'agglomération Flers Agglo souhaitant se retirer du SIAEP de Messei au 31 décembre 2016,
Vu la délibération du syndicat d'alimentation en eau potable de MESSEI en date du 05 juillet 2016 acceptant le retrait de la dite collectivité par 25 voix pour et 1 abstention,
Considérant que le SIAEP de Messei se trouvera réduit à compter du 1er janvier 2017 à deux communes Saint Bomer les-Forges et Champsecret,
Considérant que ces deux communes sont territorialement tournées vers Domfront,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune de Champsecret se retire du SIAEP de MESSEI en vue de l'intégration de la collectivité compétente dans le domaine de l'eau potable au 1er janvier 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité:
**SOUHAITE** se retirer du SIAEP de Messei au 1er janvier 2017,
**DEMANDE** à Madame le Préfet de l'Orne d'acter la dissolution du dit syndicat,
**SOUHAITE** la prise de compétence par la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des communauté de communes de Tinchebray et de Domfront dès le 1er janvier 2017.

7-**Délibération complémentaire pour prendre en compte la parcelle N°149 de la Douve**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du conseil municipal en date du 07 juin 2016 par lesquels la commune se portait acquéreur d'un terrain appartenant aux consorts BRICHARD. Or, une erreur ayant été commise par le service du cadastre, il convient de prendre en compte dans cette acquisition la parcelle n° 149, ce qui n'avait pas été mentionné dans la précédente délibération. Cet ajout n'entraîne aucune modification dans les conditions d'acquisition et ne remet pas en cause le montant de la transaction qui reste identique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité: De donner son accord pour compléter les termes de la délibération en date du 07 juin 2016 et d'inclure la parcelle n° 149 dans l'assiette du terrain acquis par la commune, sans modification du prix initial.

**8-Mise en place de sous répartiteurs - fonds de concours**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place d'un sous-répartiteur, la commune de Champsecret contribue au financement, sous forme d'un fonds de concours, à hauteur maximum de 2 472.00 € au profit de la Communauté de communes.
Il est demandé au conseil de donner son accord sur cette participation, en précisant qu'il s'agit du montant maximum auquel la commune est tenue et qu'en fonction d'autres participations, ce montant pourrait être moindre.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 vote contre décide :

De donner son accord à la participation de la commune, sous forme de fonds de concours, aux travaux de mise en place de sous répartiteurs sur le territoire communal, à hauteur maximum de 2 472.00 €.

**9-Satellite de santé – convention entre la CDC et la commune de Champsecret**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux intérieurs du satellite de santé sont achevés et qu'il convient de conclure une convention avec la Communauté de Communes du Domfrontais concernant la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien logement de fonction de l'école, destiné à l'aménagement de la maison médicale et de déterminer les modalités de prise en charge des travaux d'entretien extérieurs et du chauffage à énergie bois.
Monsieur Le Maire précise que la valeur nette comptable du bien à l'actif s'élève à 16 797,01 € (n°inventaire 65, compte 21312).
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien logement de fonction de l'école pour une valeur nette comptable de 8 398,51€.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, 3 abstentions:
De donner son accord à la conclusion d'une convention entre la Communauté de Commune du Domfrontais et la Commune concernant la mise à disposition du satellite de santé réglant les modalités liées aux travaux extérieurs ainsi que le chauffage de ce lieu par la chaudière énergie bois.
D'émettre un avis favorable pour la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien logement de fonction de l'école pour une valeur nette comptable de 8 398,51€.
D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

**10-Projet d'effacement de réseau sur la RD 260**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au programme du Syndicat d'énergie de l'Orne :
L'effacement des réseaux sur la RD260 de la poste au groupe scolaire sur un linéaire de 150 m environ
La Commune s'engage à effacer les réseaux téléphoniques, éclairage public et de télécommunication sur l'emprise du dossier.
Après en avoir délibérer, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :
D'approuver l'inscription de cet effacement au Syndicat de l'énergie de l'Orne
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

**11-Convention sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication au SE61.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au Syndicat de l'énergie de l'Orne la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et/ou de télécommunication relevant de la compétence de la Commune.
L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :
d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et/ou de télécommunication au Syndicat de l'énergie de l'Orne ;
d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**12-Contrat d'assurances des risques statuaires**

**Le Maire rappelle :**

Que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne a par courrier informé la commune de Champsecret du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

**Le Maire expose :**
*que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation ;*

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** la délibération en date du 23 février 2016 du conseil municipal de la commune de Champsecret relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la FPT de l'Orne,

**Vu** la délibération du n° 2016/27/09-3/6 en date du 27 septembre 2016 du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Orne autorisant son Président à signer le contrat groupe d'assurance statutaire, définissant les modalités de participation des adhérents aux frais de gestion associés à la mise en œuvre du contrat et approuvant la convention de gestion ;

***DÉCIDE***

**Article 1** : D'accepter la proposition suivante :

**Assureur : SOFAXIS/CNP**

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et d'éventuelles composantes additionnelles retenues telles que :
- la nouvelle bonification indiciaire,
- le supplément familial de traitement,
- l'indemnité de résidence,
- les charges patronales,
- les indemnités accessoires maintenues par l'employeur pendant les arrêts de travail.

**Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Les évènements assurés sont le décès, l'accident de service et la maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), la maladie de longue durée et la longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), la maternité, l'adoption et la paternité.
La formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont :

Tous risques sans franchise sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en Maladie ordinaire : **4.60 %**

Ensemble des garanties :

Décès,
Accidents de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique),
Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
Maternité, paternité, adoption,
Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

**SI CETTE GARANTIE EST RETENUE : Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public (Affiliés à l'IRCANTEC):**

Les évènements assurés sont l'accident de service et la maladie imputable au service, la maladie grave, la maternité, l'adoption et la paternité, la maladie ordinaire.
La formule de franchise 1**0 jours fermes par arrêt**.

Le taux de cotisation retenu est : **1 %**

(**Note** : les collectivités/établissements qui n'ont pas au sein de leur effectif de fonctionnaire non affilié à la CNRACL ou d'agent affilié à l'IRCANTEC peuvent avoir un intérêt de retenir, dès à présent, cette garantie. Si au cours de la durée d'exécution du contrat, des fonctionnaires ou agents relavant de cette couverture étaient recrutés, il ne serait pas nécessaire de délibérer à nouveau.)

Le Centre de gestion de l'Orne, établissement public indépendant de l'assureur, prend en charge la gestion du contrat groupe assurance statuaire dont la mission se décompose comme suit :

**vérification des bases de l'assurance** servant au calcul de la cotisation afin qu'elle soit en corrélation avec les effectifs de la collectivité, **aide à la constitution des dossiers** de demande d'indemnisation (vérification des pièces justificatives, relance pour obtenir les pièces manquantes), **traitement des prestations**, **conseil pour la gestion des services associés** (expertises, contre-visites, recours contre un tiers responsable, accompagnement psychologique, prévention…).

La contrepartie de ces prestations donnera lieu à un versement additionnel de **0.25 %** de la masse salariale déclarée des agents couverts par l'assurance statutaire.

Les relations entre la collectivité/établissement et le Centre de gestion seront formalisés par une convention de gestion. Cette convention restera en vigueur tant que la collectivité/établissement sera adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire.
Article 2 : Le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL et/ou non titulaires souscrit par le CDG 61 pour le compte des collectivités et établissements de l'Orne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
Article 3 : le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion du contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de gestion de l'orne.

***13-Service assainissement – Révision de la redevance assainissement 2017***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que toutes les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution.
Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance assainissement pour 2017 de la façon suivante :
Part variable de 1,25 le m3 consommé,
Part fixe : 100€ par abonné et par an.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:
De fixer la redevance assainissement, à compter du 1er janvier 2017, de la façon suivante :
Part variable de 1,25 € le m3 consommé,
Part fixe 100 € par abonné et par an.

***14- Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel***

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du secrétariat de mairie, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
DECIDE à l'**unanimité**, après en avoir délibéré :
Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de secrétaire de mairie, à compter du 27 novembre 2016, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs. Le grade retenu est celui d'adjoint administratif de 1ère classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 au motif qu'il nécessite de recourir à un agent contractuel suite au recrutement infructueux d'un agent titulaire. L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : secrétariat de mairie. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint administratif de 1ère classe, échelon 1, dont l'indice brut est 342, majoré 323, indice de rémunération de 338.
Article 2 : temps de travail.
L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.
Article 3 : crédits.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
Article 4 : exécution.
Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

***15- Décision modificative-Budget Commune***

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire en section de fonctionnement pour le mandatement des intérêts des emprunts pour un montant de 500€.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire les virements de crédits suivant :
- Article 66111 : + 500 €
- Article 7788: + 500€

**Question Diverses : Madame Jourdan au nom du groupe de l'opposition à M. Le Maire**

*1-Vous avez refusé l'entrée du conseil municipal du mardi 07 juin 2016, à une personne. Devant cette irrégularité, nous avons interpelé Madame Le Préfet pour lui demander son arbitrage (Copie de la lettre vous a été adressée). Nous demandons la lecture de la réponse de Madame Le Préfet à l'assemblée municipale.*

Réponse de Monsieur Le Maire : J'ai bien reçu copie de votre lettre à Madame Le Préfet.
La lettre de Madame Le Préfet m'est adressée personnellement, comme elle m'en adresse chaque fois que nécessaire, sur son courrier je n'ai noté aucune mention sur une éventuelle communication en réunion de conseil municipal, ni d'ailleurs si vous aviez reçu une réponse de sa part.

Monsieur Le Maire autorise Madame BUREL à lire la lettre de réponse de Madame Le Préfet envoyée au groupe de l'opposition.

*2- Lors de la rencontre organisée par l'ONF le jeudi 13 Octobre à destination des élus, organismes publics et associations, vous avez posé une question en relation avec le statut des routes traversant le massif des Andaines. Monsieur le directeur territorial de la région Grand Ouest vous a clairement indiqué que les dénominations « routes forestières » et « sommières » désignent des voies de circulation appartenant à l'Etat.*

Réponse de Monsieur Le Maire : Il aurait été surprenant qu'il fasse une réponse différente, cependant, ce n'est pas parce que l'on répète une fausse affirmation qu'elle devient vérité … Comme toujours, l'ONF, que vous soutenez dans sa volonté de s'accaparer des emprises foncières des chemins et des routes, propriété de la commune, puisque que vous avez fait adopter une délibération qui renonçait à contester la propriété de l'Etat sur les routes forestières traversant la forêt. Nous avons abrogé votre délibération, à votre initiative Monsieur Le Préfet m'a mis en demeure d'abroger notre délibération et promis d'attaquer celle-ci, si elle n'était pas retirée dans les 2 mois, après un rendez-vous en Préfecture, aucune action n'a été engagée par Monsieur Le Préfet et votre délibération a été légalement abrogée.
Donc, l'ONF estime que, sous le seul prétexte que les routes et chemins traversant la forêt sur la commune de Champsecret, s'appellent désormais « routes forestières » ou « sommières » elles seraient présumées appartenir à l'ETAT ? Alors que ces appellations découlent d'un ajout à la main par le géomètre, lors de la rénovation cadastre finalisée en 1963, sur les tirages du cadastre de 1825.
En répétant en permanence, que l'Etat est propriétaire des voies en question, et que ce serait à la commune d'établir sa propriété, l'ONF procède à une véritable tentative de renversement de la présomption contraire au Code Rural, dont il est bon de vous rappeler l'article L.161-3 « Tout chemin affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'a preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé ».

*3- Où en est le procès engagé contre la préfecture au sujet des routes forestières ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : Il est en cours.

*4- Est-il judicieux de persister sur cette affaire après avoir entendu la déclaration du directeur territorial concernant la propriété des routes forestières. N'est-il pas plus judicieux de rechercher des solutions concertées avec l'ONF pour la circulation sur le massif des Andaines qui pourraient satisfaire un maximum d'habitants sur le plan de l'usage et sur le plan budgétaire ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : C'est votre point de vue … Ce n'est pas le mien ni celui de la majorité municipale qui soutient le projet que nous avons présenté lors des élections (qui comprenait ce dossier) et sur lequel nous avons été élus largement devant vous, 45% pour la liste que vous conduisiez et 55% pour la notre, vous semblez oublier ces 10 points qui nous séparent et qui nous donnent toute légitimité pour gérer, les affaires de la commune. Et ce n'est pas vos « gesticulations » qui vont ralentir notre action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h10.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - mercredi 14 Décembre 2016

**Appel des conseillers:** M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. MAZZAROLO Dominique, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M.MALHERBE Michel, M. RICHARD Gaëtan, M.LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle

**Absents excusés:** Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie donne pouvoir à Mme LEVEILLÉ Francine, M.DUVAL Thierry donne pouvoir à M.DESGRIPPES Gérard

**Secrétaire de Séance:** Monsieur Dominique MAZZAROLO

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 02 Novembre 2016.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 novembre 2016, à la majorité.

Monsieur Le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

*1- Présentation des éléments de fusion des communautés de communes du Domfrontais et du Canton de Tinchebray*
*2- Dénomination et siège de la communauté de communes au 1er janvier 2017*
*3- Composition du conseil communautaire de Domfront-Tinchebray Interco*
*4- Désignation des délégués communautaires*
*5-Retrait du SIAEP de Messei*
*6- Adoption des statuts de la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray Interco*
*7- Adoption de principe des attributions de compensation dérogatoires visant à une neutralité fiscale pour les contribuables*
*8- Protocole d'accord sur la dissolution du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Messei*
*9- Information sur l'autorisation préfectorale d'exploitation de l'unité de Méthanisation SAS Méthan'Agri sur la commune de Messei*
*10- Décision modificative-Budget Assainissement*
*11- Courriers*
*12- Questions*

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour, les délibérations suivantes dont les décisions sont intervenues après l'envoi et l'affichage de l'Ordre du jour :
- Droits de préemption
- Décision modificative pour le budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

**1 - Présentation des éléments de fusion des communautés de Communes du Domfrontais et du Canton de Tinchebray**

La loi NOTRe vous le savez impose d'avoir des intercommunalités d'au moins 15 000 habitants. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal arrêté par Madame le Préfet de l'Orne prévoit la fusion des Communautés de Communes du Domfrontais et du Canton de Tinchebray.

Afin de préparer cette échéance, les bureaux communautaires des deux collectivités, composés des Maires, Présidents et Vice -Présidents des deux entités se sont réunis à plusieurs reprises ces derniers mois.
L'écart de fiscalité entre les deux territoires, mais aussi l'écart de compétences exercées par les deux intercommunalités, a nécessité une approche pragmatique et partagée. La concertation et le dialogue ont permis d'avancer et de proposer aujourd'hui un projet d'organisation tenant compte au maximum des souhaits des uns et des autres et des contraintes techniques et juridiques.

Les bureaux communautaires ont élaboré le projet de fusion en posant 3 préalables :

1/ Le maintien des services au public de qualité sur le territoire doit être assuré sans interruption à la fusion.

2/ La fusion doit se faire dans l'optique d'une soutenabilité budgétaire pérenne pour les communes et pour la future communauté de communes.

3/ La naissance de la nouvelle intercommunalité doit être réalisée sans augmentation d'impôts locaux. La neutralité fiscale doit donc être recherchée. La modulation des attributions de compensation en régime dérogatoire permet de répondre à cet objectif pour les communes intéressées.

Un calendrier prévisionnel précis a été arrêté afin d'avoir le plus rapidement possible, des collectivités en ordre de marche en début d'année.

De ce fait plusieurs délibérations sont soumises aux Conseil municipaux de la future intercommunalité avec les attendus suivants pour chacune des délibérations.

**2- Dénomination et siège de la Communauté de Communes au 1er janvier 2017**

La fusion des deux intercommunalités nécessite de choisir un nom au nouvel ensemble constitué au 1er janvier 2017, ainsi qu'un siège social.

Les deux bureaux communautaires proposent pour le nom : Domfront-Tinchebray Interco et pour le siège social : 1 place du général Leclerc Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE. Il est proposé également que le siège administratif se trouve 18 rue Georges Clémenceau Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE.

Le Maire propose au Conseil municipal de confirmer cette proposition en approuvant :

1/ la dénomination de l'intercommunalité fusionnée : **DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO**

2/ En fixant le siège social de Domfont-Tinchebray Interco : **1 place du général Leclerc Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE**. Et le siège administratif : **18 rue Georges Clémenceau Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE**

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**3- Composition du Conseil Communautaire de Domfront-Tinchebray Interco**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la composition de la Communauté de communes issue de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211 -6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes issue de la fusion est fixée selon la règle de droit commun.

Le nombre de sièges du Conseil Communautaire de Domfront-Tinchebray Interco issue de la fusion précitée, serait de 34 répartis conformément aux dispositions des II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT plus 1 siège affecté aux communes nouvelles qui, lorsqu'elles n'ont qu'un siège de droit, disposent d'un siège par commune déléguée :

| COMMUNES | NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES |
|---|---|
| TINCHEBRAY-BOCAGE | 9 |
| DOMFRONT EN POIRAIE | 8 |
| CHANU | 2 |
| LONLAY L'ABBAYE | 2 |
| ST BOMER LES FORGES | 2 |
| CHAMPSECRET | 1 |
| ST PIERRE D'ENTREMONT | 1 |
| MONTSECRET-CLAIREFOUGERE | 1+1 |
| ST QUENTIN LES CHARDONNETS | 1 |
| MONCY | 1 |
| ST BRICE EN PASSAIS | 1 |
| AVRILLY | 1 |
| LE MENIL CIBOULT | 1 |
| ST GILLES DES MARAIS | 1 |
| ST CHRISTOPHE DE CHAULIEU | 1 |
| TOTAL | 34 |

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'entériner ce tableau, tel que prévu dans le Code général des Collectivités Territoriales selon la règle de droit commun.

Madame Jourdan demande de faire parvenir les documents transmis par la Communauté de Communes de Domfrontais à l'ensemble des conseillers municipaux.

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 12
CONTRE: 0
ABSTENTION: 3

**4- Désignation des délégués communautaires**

Afin que le Conseil communautaire de Domfront-Tinchebray Interco puisse se réunir dès le début du mois de janvier afin de ne pas paralyser l'action de la collectivité, il est proposé que le Conseil municipal désigne ses représentants.
Dans les communes de moins de 1.000 habitants, ils sont désignés dans l'ordre du tableau.
Dans les communes de 1.000 habitants et plus :

- si la commune obtient un nombre de sièges identique à celui dont elle disposait précédemment, les conseillers communautaires sortants sont automatiquement reconduits,

- si la commune obtient davantage de sièges, les conseillers sortants sont reconduits et les sièges supplémentaires sont pourvus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour,

- si la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré procède donc à la désignation de son représentant en fonction du nombre de sièges à pourvoir dans le tableau de précisant la répartition des 34 sièges:

- Titulaire : Gérard DESGRIPPES

- Suppléant dans l'ordre du tableau pour les communes bénéficiant d'un seul délégué titulaire : Martine DENIS

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 12
CONTRE : 3
ABSTENTION : 0

**5-Adoption des statuts de la Communauté de Communes de Domfront- Tinchebray Interco**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Orne arrêté le 22 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray ;

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts joint en annexe, dont les compétences qui seront exercées par la nouvelle CDC issue de la fusion des CDC du Domfrontais et du canton de Tinchebray

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts annexés qui entreront en vigueur en janvier 2017 après leur approbation par le nouveau Conseil communautaire.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 12
CONTRE : 3
ABSTENTION : 0

**6- Adoption de principe des attributions de compensation dérogatoires visant à une neutralité fiscale pour les contributions**

La fusion au 1er janvier des deux intercommunalités du Domfrontais et du Canton de Tinchebray nécessite une harmonisation fiscale. Le nouvel ensemble intercommunal sera de manière automatique en régime de Fiscalité Professionnelle Unique, dans la mesure où la CdC du Canton de Tinchebray était déjà sous ce régime antérieurement. Les taux de CFE des deux territoires étant assez proches.

Un lissage pourra être envisagé afin d'appliquer le taux cible de 18,85%.

Les taux des impôts ménages (Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation), différents sur les deux collectivités seront recalculés afin d'aboutir à la même recette pour la Communauté fusionnée qu'en année N-1.

De ce fait, en fonction du 1 du III de l'article 1638-0 BIS du Code Général des Impôts, le taux moyen pondéré des taxes précédemment citées sera le suivant : 13,85% pour la TH, 10,34% pour la TFB et 18,52% pour la TFNB.

Afin de garantir une neutralité fiscale pour les contribuables de chacune des communes, il est proposé une baisse des impôts communaux sur le territoire du Domfrontais, compensée par des attributions de compensation positive de la Communauté vers les communes.

Et une hausse des impôts communaux sur le Canton de Tinchebray avec reversement d'attributions de compensation négatives des communes vers la Communauté.

Ce système de neutralité, calculé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées en fonction de la fiscalité professionnelle prélevée sur chaque territoire, en fonction des charges transférées à la Communauté ou reprises par les communes, en fonction des impôts ménages prélevés sur chacune de communes, peut être mise en place de manière dérogatoire auprès des communes intéressées (1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts).

Un premier tableau prévisionnel établi par le cabinet Stratorial Finances indique la faisabilité d'un tel montage qui nécessite l'accord des communes membres.

Les chiffres retenus dans le tableau mériteront d'être vérifiés et revus afin de correspondre au maximum au coût des différentes compétences.

Ce système, s'il est validé par les communes, permettra ainsi de neutraliser la fiscalité pour les contribuables (pas de hausse d'impôts) et d'assurer à la Communauté de Communes et aux communes membres des recettes pérennes.

Afin de mettre en place cette neutralisation fiscale qui nécessitera des ajustements d'impôts communaux,

Afin de garantir aux contribuables des taux globaux d'impôts locaux identiques,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

1/ Le principe d'une neutralité fiscale pour le contribuable

2/ Valide le principe du calcul établi par Stratorial Finances visant à déroger au droit commun pour le calcul des attributions de compensation qui seront affinées par la CLECT en 2017.

3/ S'engage à moduler en 2017 ses impôts communaux en fonction des taux intercommunaux afin de ne pas impacter les contribuables et rester sur un taux global identique à l'année précédente.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**7)Retrait du SIAEP de Messei – Protocole d'accord sur la dissolution du SIAEP de Messei**

Par délibération en date du 16 novembre 2016 le Comité syndical du SIAEP de la Région de MESSEI a accepté la dissolution du syndicat au 31 décembre 2016 suite aux demandes des communes de Champsecret en date du 02 novembre 2016 et du 25 octobre 2016 pour Saint Bomer-les-Forges,

Vu l'article L 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions de dissolution d'un syndicat,

Considérant la nécessité de définir les modalités de cette dissolution par la passation d'un protocole de dissolution qui définit la répartition des biens et le transfert de l'actif et du passif pour chacune des communes ;

Vu la délibération du SIAEP de la Région de Messei en date du 09 décembre 2016 acceptant les termes du protocole de dissolution de l'EPCI,

Sachant que celui-ci doit être validé individuellement par toutes les communes situées dans le périmètre du syndicat et ce avant le 31 décembre 2016 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Flers Agglo a validé ce protocole par délibération en date du 08 décembre 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir pris connaissance du protocole proposé, et après délibération, à la majorité absolue :

ACCEPTE les termes du protocole de dissolution tel que proposé,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**8) Information sur l'autorisation préfectorale d'exploitation de l'unité de Méthanisation SAS Méthan'Agri sur la commune de Messei**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS Méthan'Agri est autorisée à exploiter une unité de méthanisation située sur la commune de Messei par arrêté prefectoral NOR 1200-16-0381.

**9) Décision modificative – Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire en section de fonctionnement pour le mandatement des intérêts courus non échus pour un montant de 389,76€.

Il convient de procéder à l'écriture suivante :
Article : 66112 : + 389,76€
Article 6541 : - 389,76€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de faire les virements de crédits nécessaires.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**10) Droit de préemption**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante de la vente du terrain sis «26 Rue Des Boisseliers » cadastré AA 114.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce terrain.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**11) Droit de préemption**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante de la vente du terrain sis «15 Rue Des Boisseliers » cadastré AA 101.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce terrain.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**12) Décision modificative – Budget Commune**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire en section d'investissement pour le mandatement d'une facture pour le renouvellement du logiciel CDC-FAST pour un montant de 306€.
Il convient de procéder à l'écriture suivante :
Article : 2051 : + 306€
Article 6541 : - 306€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de faire les virements de crédits nécessaires.

NOMBRE DE VOTANTS : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**Questions diverses : Madame Jourdan au nom du groupe de l'opposition à M. Le Maire**

*Est-il réellement envisagé un abandon de la compétence culture au niveau intercommunal ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : Oui

*Si tel est le cas, comment l'exercice de la compétence est-il envisagé ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : La compétence est reprise par la commune.

*Que deviennent les projets intercommunaux en cours ? (programmation théâtrale, projet labomylette, septembre en Domfrontais, fonctionnement en réseau de la médiathèque) ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : Les projets en cours seront menés à bien.

*Que deviendraient les programmations culturelles pour les enfants des communes de la CDC ? (Ex : les interventions en musique ? les représentations théâtrales pour les classes ?)*
Réponse de Monsieur Le Maire : Les projets en cours seront menés à leurs termes.

*Quel traitement serait envisagé pour l'immobilier ? pour les équipements informatiques ? pour les fonds de documents ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : Les actifs seront repris par la commune

*Quels changements amènerait cette situation pour le personnel de la CDC chargées de missions culturelles ?*
Réponse de Monsieur Le Maire : Le fonctionnaire territorial affecté à la médiathèque de Champsecret est repris par la commune.

*Quelle seraient les conséquences budgétaires pour la CDC d'une part (Evolution du CIF et effet sur le montant de la dotation) et pour les communes d'autre part ? (Notamment pour Champsecret).*
Réponse de Monsieur Le Maire : Ces éléments seront connus après la mise en place de la nouvelle communauté de communes.

*Enfin, qu'est il envisagé pour le fonctionnement des associations à vocation culturelle intercommunale ?*
Réponse de Monsieur Le Maire: Leur vocation peut ne pas changer. Tout en sachant que la compétence culture ne sera plus du ressort de la nouvelle Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h10.

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - mardi 17 janvier 2017

**Appel des conseillers:** M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaëtan, M.MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER, M.LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle

**Absents excusés:** M.DUVAL Thierry donne pouvoir M. Gérard DESGRIPPES, M. MAZZAROLO Dominique donne pouvoir à Mme LEVEILLÉ

**Secrétaire de Séance:** Monsieur Claude GANDON

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 14 Décembre 2016.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016, à la majorité.

Monsieur Le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

*1 -Modifications des statuts du SMICO*
*2 -Régularisation de transfert et création de poste employé médiathèque*
*3 -Indemnité d'administration et de technicité*
*4 -Fixation des tarifs au m2 des parcelles du lotissement*
*5 -Dénomination des rues et des places publiques*
*6 -Informations Diverses*
*7 -Questions*

Arrivée de Mme BOHERE Céline.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour, la délibération suivante dont la décision est intervenue après l'envoi et l'affichage de l'Ordre du jour :
- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

**1-Modification des statuts du SMICO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Champsecret est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les Communes Nouvelles de : **Chailloué, Domfront en Poiraie, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge,** ainsi que la commune de **Tourgéville** ont sollicité leur adhésion au SMICO,

ET que les communes de : **Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé** ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 5 novembre 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités.

A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

- Aux adhésions des Communes Nouvelles de : **Chailloué, Domfront en Poiraie, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge,** ainsi que la commune de **Tourgéville**

- Au retrait des communes de : **Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé.**

- **charge** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.

- **charge** enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 15
CONTRE:0
ABSTENTION:0

**2- Régularisation de transfert et création de poste employé médiathèque**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU le budget de la collectivité
VU le tableau des effectifs existant,
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de responsable de la médiathèque que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine

Monsieur Le Maire propose:

**Article 1 : création et définition de la nature du poste.**
Il est créé un poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 01.01.2017, dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine. Le grade retenu est celui d'adjoint territorial du patrimoine accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : gestion de la médiathèque communale. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint territorial du patrimoine, 4ème échelon dont l'indice brut est le 351, majoré 328.

**Article 2 : temps de travail.**
L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 17h30 hebdomadaire.

**Article 3 : crédits.**
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

**Article 4 : exécution.**

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de la création du poste d'adjoint territorial du patrimoine.

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 15
CONTRE:0
ABSTENTION:0

**3-Indemnité d'administration et de technicité**

Compte tenu de la création du poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 01 janvier 2017 à temps non complet, Monsieur Le Maire propose d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité, coefficient 2.88, accordée à cet agent en tant qu'adjoint territorial du patrimoine sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde à l'agent ayant le grade d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet, l'indemnité d'administration et de technicité, coefficient 2.88, à compter du 01 janvier 2017.

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 15
CONTRE:0
ABSTENTION:0

**Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le budget communal
CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 01/01/2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01.01.2017

| Cadres d'emplois et grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire |
|---|---|
| - Adjoint administratif territorial | 1 poste à 13 h |
| - Adjoint administratif territorial (Contractuel) | 1 poste à 35h |
| - Adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1 poste à 35 h |
| -Adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1 poste à 29h25 |
| - Adjoint technique territorial | 1 poste à 35h |
| - Adjoint territorial du patrimoine | 1 poste de 17h30 |

- autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 15
CONTRE:0
ABSTENTION:0

**4-Fixation des tarifs au m² des parcelles du lotissement**

Un lotissement est un investissement structurant, dont la notion de « rentabilité » est relative.
Le but essentiel est de participer à la redynamisation du bourg et des commerces.
Le résultat se juge dans le temps, impôts, enfants inscrits au groupe scolaire …

Après différentes comparaisons entre les prix pratiqués aux alentours et compte tenu du niveau des prestations proposées dans notre lotissement bocager ;

Monsieur Le Maire propose de fixer le prix du m² à 22€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de fixer le prix du m² à 22 HT:

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 12
CONTRE: 0
ABSTENTION: 3

**5-Dénomination des rues et places publiques**

Monsieur Le Maire propose la dénomination des rue et places publiques suivante :

- Nom du lotissement : L'Orée des Andaines
- Zone de la douve : Square Daniel BRICHARD Maire de 1977 à 1985
- Arrêt de bus et parking: Place Roland COUSIN Maire de 1965 à 1970
- Rue principale du lotissement : Rue Henri LEVEILLÉ Maire de 1945 à 1965
- Place centrale du lotissement : Place Josselin LE VERRIER Seigneur de Champsecret de 1577 à 1590
- Rue de la Renardière : Rue Camille CORBIERE Maire de 1970 à 1977
- Entre l'église et les commerces : Espace Abbé LAFONTAINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité valide les noms attribuées à l'ensemble des rues et places publiques.

NOMBRE DE VOTANTS: 15
POUR: 13
CONTRE: 0
ABSTENTION: 2

**6/ Informations diverses**

*Communication de l'opposition :*
*Nous déplorons le refus de M le Maire de Champsecret de communiquer les documents préparatoires à la réunion du conseil municipal du Mercredi 14 Décembre (statuts de la CDC)*
*Nous lui rappelons l'obligation qui lui est faite de présenter les documents nécessaires à un éclairage des débats.*
*L'article L. 2121-13 du code général des collectivités stipule " Tout membre du conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération"*

**7/Questions diverses**

*Le dernier recensement effectué sur la commune de Champsecret en début d'année 2016, fait connaître un nombre d'habitants en dessous de 1000 (population municipale: 968)*
*Comptez-vous proposer une révision de votre indemnité , l' indemnité des maires de communes de moins de 1000 habitants étant prévu à 1178,46 euros par mois ?*
*Nous rappelons que la loi vous autorise à baisser le montant d'une indemnité prévue pour les maires de communes de plus de 1000 habitants (ce qu'ont fait des maires de communes voisines à Champsecret)*
Réponse de Monsieur Le Maire : Les questions de l'opposition étant arrivées tardivement, je donnerai les réponses après analyse, lors du prochain conseil. Par contre je précise que la population totale donnée par l'INSEE est de 990.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.

# Lotissement L'Orée des Andaines

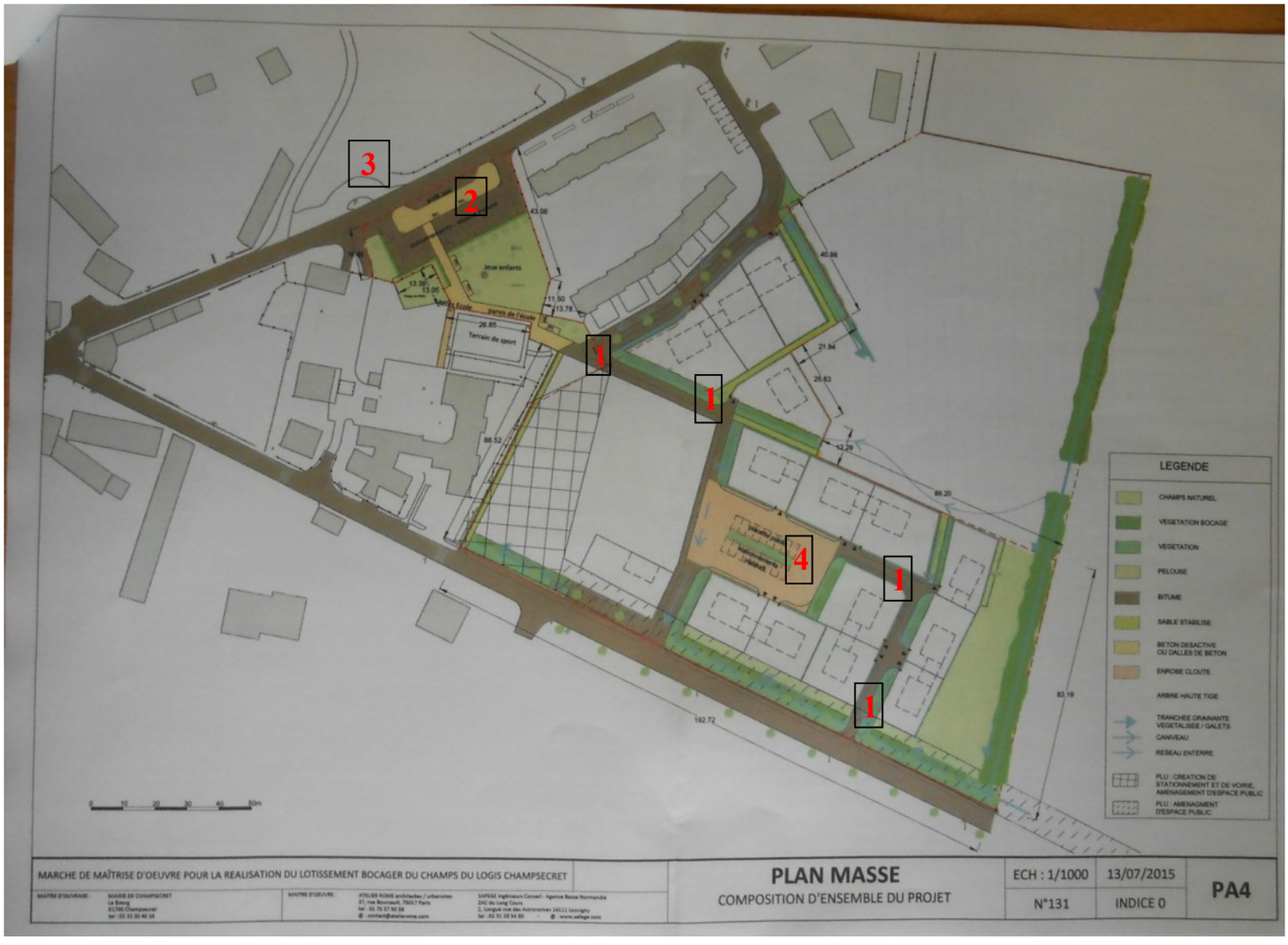


1 — Rue principale du lotissement :

Rue Henri LEVEILLÉ
Maire de 1945 à 1965

2 — Arrêt de bus et parking :

Place Roland COUSIN
Maire de 1965 à 1970

3 — Zone de la douve :

Square Daniel BRICHARD
Maire de 1977 à 1985

4 — Place Centrale du Lotissement

Place Josselin LE VERRIER
Seigneur de Champsecret de 1577 - 1590

## Autres rues et espaces

Route de la Renardière
(face scierie)

Rue Camille CORBIERE
Maire de 1970 à 1977

Devant l'église :
Entre l'église et les commerces :

Espace Abbé LAFONTAINE

Nouvelle Communauté de Communes
Domfront - Tinchebray Interco

**Le Président et les Vice-Présidents de Domfront Tinchebray Interco élus le mardi 3 janvier 2017**

- Président. Jérôme Nury, maire de Tinchebray-Bocage
- Vice-président. Bernard Soul, maire de Domfront-en-Poiraie—Economie et Santé
- Vice-président. Michel Chancerel, maire-adjoint de Chanu - Assainissement
- Vice-président. Serge Costard, maire de Saint-Brice-en-Passais - Voirie
- Vice-président. Christophe Lecordier, adjoint délégué de Tinchebray-Bocage -Voirie
- Vice-président. Gérard Desgrippes, maire de Champsecret - Tourisme
- Vice-président. Pierre Férard, maire de Saint-Gilles-les-Marais - Scolaire
- Vice-président. Maxime Guilmin, maire de Montsecret-Clairefougère - Scolaire
- Vice-présidente. Chantal Heuzé, maire déléguée de Rouellé - Environnement et déchets
- Vice-présidente. Michèle Lainé, maire de Saint-Pierre-d'Entremont - Jeunesse, enfance et petite enfance
- Vice-président. Jean-Louis Renault, maire délégué de Saint-Jean-des-Bois - Gémapi et rivière

# Parrainages, Mariage

Le 10 septembre 2016

Parrainage civil de l'enfant
Valentin HUET

M. Yoann HUET et Mme Anne Sophie FERET

Le 17 septembre 2016

Parrainage civil de l'enfant
Djawad SOULA LANGLOIS

M. Anlimoudine SOULA et Mme Sabrina LANGLOIS

Le 10 septembre 2016

Mariage de M. BALOCHE Florent
et Mme BONDIS Blandine

# ETAT CIVIL

## Naissances

MOTTIER Myla, le 20 Août 2016
INJIRAKY Matiss, le 04 Septembre 2016

CORVEE André, le 01 Septembre 2016
BINET Suzanne, le 30 Octobre 2016
LAUNAY Joseph, le 11 Décembre 2016
RAIMBAULT Georges, le 26 Janvier 2017

**RECENSEMENT MILITAIRE :**

Les jeunes gens nés de janvier à mars 2001, doivent se faire recenser à la Mairie avant le 31 mars 2017.
***Apporter le livret de famille.***

# DATES A RETENIR

Fêtes de Pâques le 15 et 16 avril 2017
Et grand vide grenier le lundi 17 avril 2017

Rassemblement de véhicules de collection et de prestige, le 25 juin 2017

# Repas des ainés dimanche 2 Octobre 2016

## Discours de Monsieur Le Maire

*Mesdames, Messieurs, chers amis,*

*J'ai le grand plaisir d'être en votre compagnie pour partager le repas des aînés, en accueillant ceux qui entrent dans leur 70ème année et rejoignent ainsi le club des aînés Champsecrétois…*

*Je remercie Catherine MEUNIER notre conseillère départementale et Régionale qui a répondu à mon invitation.*

*Cet après-midi festif et convivial, va être animé par Bertrand et son accordéoniste, la partie gastronomique est préparée par le Grenier à Sel, traiteur à Lonlay l'Abbaye.*

*Ce sera l'occasion de renouer des liens amicaux entre nous et d'évoquer les souvenirs que nous partageons…*

*C'est également l'expression de la reconnaissance que la municipalité vous porte.*

*Permettez moi d'avoir une pensée attristée, pour certains proches et amis qui nous ont quittés depuis notre dernier repas, ainsi que pour tous ceux, dont la santé actuelle ou des évènements familiaux, ne leur ont pas permis de se joindre à nous.*

*Bien que vous soyez informés, tant par les bulletins municipaux, que par le site internet ou la page Facebook, sur lesquels vous pouvez suivre en temps presque réel, les activités de la municipalité, je vais vous donner quelques informations sur les investissements majeurs réalisés pour améliorer notre qualité de vie, rendre notre commune plus attrayante et ainsi garantir la pérennité de nos commerces.*

*L'administration beaucoup trop pointilleuse, a retardé la mise en œuvre de nos projets, mais à force de patience et d'opiniâtreté, les travaux de viabilisation et d'aménagement du lotissement bocager, comportant 14 lots pour construire des maisons individuelles, ont débutés le 19 septembre et le rythme soutenu de l'entreprise EiFFAGE nous laisse espérer une fin de chantier début 2017, si le temps est suffisamment clément.*

*N'hésitez pas à faire la promotion de ce lotissement auprès de vos familles et relations amicales.*
*Les candidats peuvent se faire connaître à la mairie.*

*Nous avons réservé 3000m² pour la mise en œuvre de la future agence postale communale ainsi que des logements locatifs, plus particulièrement adaptés aux personnes âgées, non dépendantes, là aussi vous-même ou des connaissances peuvent être intéressées et il est souhaitable de faire connaître son intérêt à la mairie, pour que les financeurs du projet, avec lesquels nous sommes en contact, mesure le potentiel de locataires.*

*En matière de sécurité, nous sommes enfin propriétaire du terrain bordant le lavoir de la Fontaine Guérin, ce qui va nous permettre d'aménager le rail de sécurité indispensable et réaliser la mise en valeur bocagère de cette entrée de bourg. Des travaux identiques seront entrepris à la douve en cours d'acquisition.*

*En complément de l'aménagement du lotissement, nous créons un arrêt de bus sécurisé pour l'ensemble des scolaires ainsi que l'entrée principale du groupe scolaire au droit de la douve, à coté de la chaufferie bois.*

*Le clocher de l'église a été mis en valeur par 4 projecteurs.*

*Un WC public adapté aux personnes handicapées avec fauteuil est ouvert 7 jours sur 7 dans les anciennes douches, sur la place du marché.*

*Comme chaque année, nous avons réalisé plusieurs chantiers de goudronnage et de curage des fossés sur les routes communales.*

*Pour la sécurité de tous, malgré les élucubrations de certains, qui n'honorent pas leurs auteurs, la participation citoyenne est en place et les référents par secteur ont été désignés, j'en vois plusieurs dans cette salle et je les remercie pour leur engagement bénévole.*

*N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.*

*Je remercie chaleureusement tous ceux qui assurent le service, mes collègues élus, Martine, Gérard, Francine, Céline, Sylvie et Dominique, Françoise notre postière en retraite, à qui l'on doit la décoration de nos tables, Mélanie, Sophie, Alain, Maxime, Martin, Mike, Philip sans oublier Joël en cuisine.*

*Puisqu'on parle de menu, j'en profite pour vous donner quelques explications sur le Peintre, aquarelliste, graveur, illustrateur et sculpteur, Gaston LATOUCHE qui décore votre menu, ami de Charles Léandre, né le 24 octobre 1854 à Saint Cloud, il est venu habiter avec ses parents à Gros Douet du Hamel en 1870, il partage son activité entre son atelier de Saint Cloud et viendra régulièrement à Champsecret jusqu'à son décès survenu à Saint Cloud, le 12 juillet 1913 à 58 ans, cette maison bourgeoise appartient aujourd'hui à la famille Burel.*

*Il semble qu'il y ait eu quelques ratés dans la distribution du dernier bulletin municipal, si vous connaissez des personnes dans ce cas, nous pouvons vous en remettre avant de partir.*

*Quelques dates à ne pas oublier :*

*Dans l'église à 15h dimanche prochain, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Champsecrétois, présidée par Martine DENIS, organise un concert de FADO, musique traditionnelle portugaise.*

*Le dimanche 16 octobre à 15h, des vêpres seront célébrées par le Curé Henault Morel, à la chapelle du cerisier, pour l'inauguration des mises en couleur des statues, avec la participation du Sénateur Nathalie Goulet.*

*Le vendredi 13 janvier à 20h30, les vœux de la municipalité dans cette salle, auxquels vous êtes tous, très cordialement invité.*

*Maintenant, il est temps d'honorer les doyens de notre assemblée : Marthe HERNY et Henri DUJARIER, auxquels nous allons remettre un panier garni en souvenir de cette journée.*

*Nous sommes 104 à partager ce repas et il me reste à vous souhaiter un très bon appétit... Et de nous retrouver tous ici l'année prochaine… Avec les nouveaux septuagénaires.*

# DIVERS

Nous remercions « Charly » généreux donateur à notre commune d' un tableau du célèbre peintre, caricaturiste, Charles LEANDRE né à Champsecret le 22 juillet 1862 et mort à Paris le 24 mai 1934.

Ce superbe tableau a retrouvé la salle de conseil municipal qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Nota bene : la tombe de Charles LEANDRE restaurée se trouve dans le carré C du cimetière.

1er prix Maisons fleuries M. et Mme VILETTE

Départ en retraite de Françoise de l'agence postale

# Discours de Monsieur Le Maire

*Bonjour à tous,*

*Je salue particulièrement Madame Chantal Jourdan et Monsieur Michel Rigault anciens Maires ainsi que Monsieur Gilles Havard Délégué aux relations territoriales de l'Orne du Groupe La Poste, j'excuse Martine DENIS retenue par ses activités professionnelles.*

*Ma chère Françoise, Comme je le fais depuis quelques années, je vais te tutoyer, puisque lorsque tu étais ma voisine, nous avons lié des liens amicaux, toujours d'actualité.*

*Nous voici réunis avec tes collègues de la commune et du SIVOS, les élus, dont les trois maires avec lesquels tu auras travaillé et tes amis proches, pour fêter ton départ en retraite.*

*Tu as débuté ta carrière à la Caisse d'Assurance Maladies de Flers, ensuite à la mairie de Flers de 1972 à 2003, en tant qu'agent administratif dans différents services, puis tu as réorienté ta carrière et en 2005, recrutée par Michel Rigault, pour prendre tes fonctions à l'agence postale après le départ de Monsieur Piquet, tu es venue habiter Champsecret.*

*Pour compléter ton mi-temps tu as retrouvé la fonction de secrétaire de mairie à La Haute Chapelle et dans la Mayenne, à Chantrigné, Le Pas et Couesme Vaucé.*

*Ta façon de servir les habitants de Champsecret, a été exemplaire à plus d'un titre, discrète, mais toujours souriante, aux petits soins avec les personnes âgées, l'agence postale régulièrement fleurie.*

*Je n'ai eu que des compliments à ton égard sur la qualité des relations que tu as entretenues avec les clients de l'agence. Cela honore la fonction publique territoriale.*

*Sans oublier ton aide précieuse lors des repas des aînés.*

*Je te remercie pour ton engagement personnel, qui a permis de maintenir un flux d'affaires, suffisant pour renouveler le contrat pour 9 ans, avec la Poste.*

*Ce sont Christèle et Nicole, qui se relaieront pour te succéder, je leur souhaite plein succès et je ne doute pas que tu resteras cliente de l'agence…*

*Il me reste à te souhaiter une très bonne retraite, ce nouveau temps disponible te permettra de chouchouter encore plus ton Daniel et de profiter de vos séjours à Carolles, pour randonner sur les chemins des douaniers (certes pas aussi beaux que ceux de Champsecret que tu connais bien), et aussi de ramasser des coques et autres crustacés pour préparer de bons petits plats…*

*Tes collègues de la commune et du SIVOS, les élus, Mr Mme Luce et la commune, se sont réunis pour t'offrir ces souvenirs, Martine Denis t'a confectionné un sac, pratique pour mettre dans ton sac à mains et dans lequel tu trouveras…Quelque chose, facile à identifier, puisque ce fut ton quotidien, à l'agence…*

*Pour tout ce que tu as fais pour la commune, j'ai le plaisir de te remettre la médaille d'honneur de la commune de Champsecret.*

*Je te passe la parole…*

*Et maintenant je vous invite à partager le verre de l'amitié.*

## Départ en retraite de l'épicier

Monsieur Claude LEMONNIER épicier depuis plus de 33 ans prend une retraite bien méritée. Une chance pour la commune, l'épicerie est reprise. Monsieur Laurent Masson, 45 ans, qui arrive de Seine-Maritime, aura à cœur de reconduire les activités de son prédécesseur en ajoutant des produits bio et du terroir.

## Salon de coiffure Artist'tif

**Katia CHARUEL coiffeuse à Champsecret depuis 1998 s'est inscrite au concours des meilleurs ouvriers de France qui aura lieu en 2019**.

Parce que le monde de la coiffure évolue tout le temps et avec ce concours elle souhaite accéder à l'excellence de sa profession.
De longs mois de préparation sont nécessaires. Katia va suivre des séances de formation pendant 10 mois à Paris, à raison d'une séance toutes les 6 à 8 semaines.
Elle recherche pour s'entrainer des personnes qui sont disponibles, surtout le soir ou pour l'accompagner à Paris, possédant des textures de cheveux, raides de préférence parce qu'ils sont plus faciles à coiffer, et surtout qui accepteront que leurs cheveux soient coupés et colorés.

**Atelier pour relooker son image.** Katia innove en proposant à sa clientèle de changer de look en participant à l'atelier de conseil en image ou de relooking. L'atelier consiste à donner des conseils à la personne, sur le côté vestimentaire en harmonie avec la couleur et la coupe de cheveux dans le but d'envoyer une image positive que la personne souhaite projeter à son environnement, en accord avec sa personnalité et son mode de vie. Thérapie de bien être, le conseil en image est un moyen pour valoriser l'image personnelle ou professionnelle.
Le but est d'acquérir des techniques fondées sur la colorimétrie, la morphologie, le style vestimentaire, la coiffure.
Le conseil en image permet de développer une meilleure confiance en soi et de mieux communiquer avec les autres.

**Pour contacter Katia : Tél: 02.33.30.42.50**

Sur la place de l'église le Samedi 22/10/2016, à l'occasion de la Saint Hubert un concert de trompes de chasse a été joué par l'équipage de la Roirie appartenant à M. Patrick Louis VUITTON.

Visite des petites filles du peintre Gaston LATOUCHE

# La Chapelle du Cerisier

Inauguration de la mise en couleur des statues en présence de Madame le sénateur Nathalie GOULET le 17/10/2016

En cette occasion, Monsieur Le Maire a remis la médaille d'honneur de la commune à Madame le sénateur, en présence de Madame Catherine MEUNIER conseillère régionale et départementale.

Les vêpres ont été célébrées par le curé Thierry HENAUL-MOREL

# *CONCERT DE FADO*

# *Marie BUREL*

**a eu lieu**
**Le Dimanche 9 Octobre 2016**

**EN L'EGLISE DE CHAMPSECRET**

## Au profit de l'association
## *Sauvegarde du Patrimoine CHAMPSECRETOIS*

**Les bénévoles sont les bienvenus, pour tous renseignements :**

**Tél : 06.80.85.93.22 et 06.02.64.98.81**

# Champsecret et son église, une histoire de longue date…

C'est en 1682, que l'église actuelle fut construite par Louis Berruyer, pour remplacer celle déjà existante devenue trop petite pour notre village.

Cependant, des restes de l'ancienne église sont encore visibles, un baptistère datant du 13ème siècle et une croix avec un Christ de l'ancien cimetière.

Ainsi, cela fait de notre église, le plus beau monument qui nous reste de l'histoire de Champsecret et l'un des plus anciens de la région, classée aux monuments historiques.

Témoin du temps qui passe, cette vieille dame a aujourd'hui besoin d'une restauration de sa charpente, dont le coût s'élève 1 800 000 €.

Habitants de Champsecret, des environs ou venu rendre visite à notre patrimoine, nous avons besoin de votre soutien pour que notre église puisse avoir une ossature sécurisée digne de ce nom.

L'Association Sauvegarde du Patrimoine Champsecrétois a vu le jour en 2016, dans le but de participer au sauvetage de l'église de Champsecret.

Cette association se veut dynamique et souhaite tous vous mobiliser pour redonner un second souffle au cœur de notre village.

L'Association Sauvegarde du Patrimoine Champsecrétois recherche des nouveaux adhérents, bénévoles, mécènes, partenariats ou des dons.

Une procédure de défiscalisation peut être appliquée.

Soutenez notre action, et venez nombreux nous rejoindre !

La Présidente
Martine DENIS

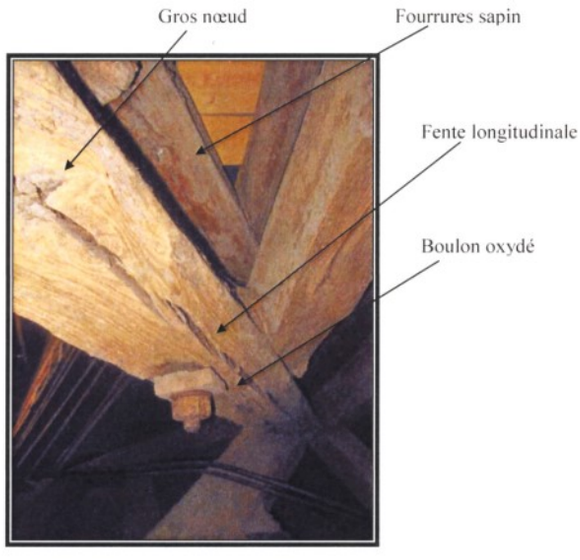


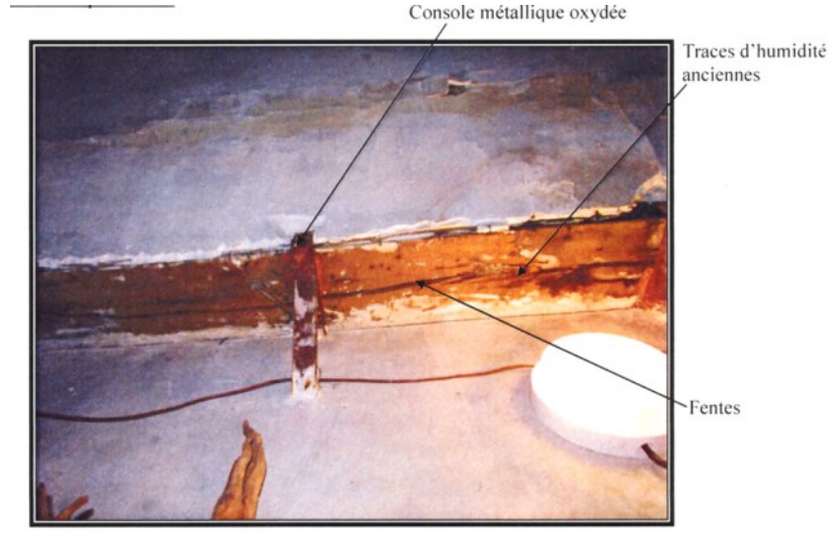

## Spectacle à la médiathèque

Le mardi 20 décembre 2016, le spectacle de Noël, offert aux enfants à la médiathèque, a connu un franc succès : une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs parents, ont pu assister à la présentation d'un conte animé : « la cuillère en bois ». L'auteur et metteur en scène, Dominique BUSSONNAIS, est un conteur du pays de la Roche aux fées en région rennaise. Le conte de fée relate l'histoire de Madeleine qui, avec l'aide de la fée sagesse, entre au service du roi grâce à l'invention de la recette des madeleines. Cette réussite fait son bonheur et celui de sa famille.

Après le spectacle, les enfants ont fait honneur au goûter qui était servi en fin d'après-midi et sont tous repartis avec une petite fiche de recette … des madeleines.

## Exposition de photos de classes

Le samedi 17 décembre 2016, avait lieu la clôture de l'expo-photos écoliers de Champsecret, à la Médiathèque. Les visiteurs, dont plusieurs anciens enseignants, ont partagé ce moment convivial, en évoquant des souvenirs d'école et d'anciens camarades de classe.

L'exposition a permis de regrouper plus de 180 photos, la plus ancienne datant de 1896. Ce sont 130 visiteurs au total qui ont pu ainsi revoir leurs tendres années ou leurs ancêtres aujourd'hui disparus. Certains ont pu être un peu déçus de ne pas se voir sur ces photos de classes car il était bien sur impossible de collecter toutes les photos prises durant un siècle.

Tous les clichés seront conservés dans un dossier à la Médiathèque, ce qui permettra aux personnes qui n'ont pu se déplacer avant le 17 décembre, de voir l'intégralité de l'expo.

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

Commémorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.

Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.

Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.

Cérémonie du 5 décembre 2016
Guerre d'Algérie

**Message de Monsieur Jean-Marc Todeschini**
**Secrétaire d'Etat, chargé des anciens combattants et de la mémoire**
**A l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**

**En 1956, le Maroc et la Tunisie accèdent à l'indépendance. Pendant ce temps en Algérie, la situation s'aggrave entre le Front de Libération Nationale et l'armée française.**
**La conscription bat son plein. Désormais les appelés du contingent sont envoyés en grands nombre de l'autre côté de la méditerranée, tandis que la durée du service militaire augmente. Par ailleurs, le rappel des contingents s'organise et certaines classes sont maintenues sous les drapeaux.**
**Cette guerre que le pouvoir de l'époque désigne comme les « événements d'Algérie » concerne désormais chaque famille de France.**
**De 1952 à 1962, sur cette terre d'Afrique du Nord, plus de deux millions d'hommes servent sous les drapeaux. Tous rentreront marqués à jamais par la violence des combats. Au total ce conflit fait, chez les appelés et rappelés, près de vingt-cinq mille morts et soixante mille blessés.**
**Soldats de métier et volontaires, soldats des forces supplétives, soldats du contingent : tous connaissent les mêmes épreuves et luttent au service de la France.**
**Depuis 2003, chaque année, la République rend un hommage solennel aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.**
**C'est cet hommage qui est renouvelé aujourd'hui, dans le respect des morts et avec le souci de n'oublier aucune des victimes : les combattants comme les civils, de toutes origines et de toutes confessions.**
**Nous réaffirmons au nom de tous les Français notre respect, notre reconnaissance et la solidarité de notre pays.**
**Aujourd'hui, plus de soixante ans après les faits, l'heure est au dépassement des souffrances et à l'apaisement des mémoires, dont la pluralité doit être respectée et préservée, pour faire du souvenir de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie un moment qui rassemble celles et ceux qui ont cette histoire en partage.**

Monsieur Le Maire a rendu un hommage particulier aux deux Champsecrétois morts au combat :

Le brigadier Jean-Claude MAUNOURY (frère jumeau de Pierre MAUNOURY)

Et le lieutenant Jean HOUSSIN de Saint LAURENT

# INFORMATIONS

Les concessions de 15 ans délivrées avant l'année 2000 sont expirées le 31 décembre 2015, le renouvellement est à prévoir maintenant. dans le plus brefs délais
Les concessions 30 ans, délivrées avant 1985 sont expirées depuis le 31 décembre 2015 ; le renouvellement est également à prévoir dans les meilleurs délais.
Veuillez vous adresser à la mairie.
Faute d'intervention par les familles, ces concessions seront reprises par la commune.

# Tarifs

## Cimetière

Concession de 50 ans : 140 €
Cavurne de 30 ans : 80 €
Concession à perpétuité : 300 €

## Salle des fêtes

Week-end pour les habitants de la commune : 250 €
Week-end pour les personnes hors commune : 350 €
Une journée en semaine : 150 €
Une soirée en semaine : 120 €
Arrhes : 100 €
Caution : 300 €
Charges :

- électricité : 0,17 € Kwt
- Gaz : 0,90 € litre
- Eau : 3,28 € m3

## Salle des associations

Location pour les habitants de la commune : 40 €
Location pour les personnes ou associations hors commune : 60 €
Caution : 60 €

## Terrain de tennis

1 heure par personne :
- adulte 3 €
- enfant 1,50 €
1 carte de 10 H adulte : 30 €
1 carte de 10 H enfant : 15 €

## Cantine

Repas : 3,60 €

## Médiathèque

Abonnements :
Adultes : 10 €/année
Jeunes - 18 ans : gratuit (autorisation parentale exigée)
Prêts : 6 livres / revues ; 2 CD musicaux ; 1 DVD pour 3 semaines

**La commune fait un appel au bénévolat pour assurer des permanences à la médiathèque. Les personnes intéressées peuvent s'informer auprès de M. Le Maire.**

Visite de trois médecins Espagnols au Satellite de santé.

Ouverture prochaine d'un nouveau gite au Cerisier
Les coordonnées seront disponibles sur le site de la mairie
dès son ouverture

**L'ADMR de St Bômer Les Forges** vous présente

**ses Meilleurs Vœux pour l'ANNEE 2017**

## L'ADMR vous accompagne dans vos projets de vie.

L'**ADMR** , c'est un sourire, un regard attentif, dévoué et bienveillant.

L'**ADMR** , c'est un service de proximité pour tous et à tous les âges au sein des 4 communes : Champsecret, Lonlay l'Abbaye, St Bômer les Forges et St Clair de Halouze.

L'**ADMR** , c'est une intervention adaptée à chaque personne en fonction de ses besoins et de ses attentes : entretien du logement, du linge, préparation des repas, courses, aide à la toilette, au lever, au coucher...

L'**ADMR** , c'est une association qui, périodiquement, se retrouve pour faire le point et pour échanger sur le travail et l'actualité du moment.

Lors de la réunion du 27 septembre 2016, après avoir évoqué les sujets à l'ordre du jour en présence des 16 salariées et des 6 membres bénévoles, Roland Desdoits, Président de l'association, a accueilli les « anciennes » salariées et les « anciens » bénévoles pour fêter le départ à la retraite de Marie Claire Lelièvre, entrée à l'ADMR en juin 1993. Parmi les qualificatifs entendus de ses collègues et des personnes qui l'ont côtoyée pendant ses 23 années d'activité, on a pu entendre : toujours souriante, toujours disponible, arrangeante, prête à rendre service.....

*Pour la remercier de ses 23 années d'activité, de son sourire, sa disponibilité, son sérieux dans le travail, sa gentillesse, les membres de l'association lui ont offert une présentation florale.*

*Ensuite, verre de l'amitié et chouquettes ont été partagés par toutes les personnes présentes...*

*Au nom de l'association, Merci Marie Claire !*

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES
Mairie – 61700 SAINT BOMER LES FORGES
Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – www.admr61.fr – admr.stbomer@orange.fr
Siret : 78097401000016 – Agrément qualité n°2007-2-61-28

ADMR – Association loi 1901 regroupant 3 350 associations locales agréées (L129-1 du Code du Travail)
et autorisées (L313-1 du Code de l'Action Sociale et des familles), membre de l'UNAF et de l'UNIOPSS – Siret : 77566657100127

L'ADMR lance un appel à bénévole sur la commune de Champsecret, elle attend que cette personne soit l'interlocutrice représentant l'association sur la commune, qu'elle puisse servir de lien, de contact de proximité. Merci de contacter M. DESDOITS Roland tél : 06.27.81.02.98

LE SAVOIR & LE FER

Maison du Fer
61700 Dompierre
02.33.38.03.25
contact@lesavoiretlefer.fr
www.lesavoiretlefer.fr

L'association Le Savoir & Fer mène des recherches historiques et publie des ouvrages sur l'histoire des mines de fer ornaises. Elle conduit avec ses partenaires de nombreux projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine minier. L'association accueille le public à la "*Maison du Fer*" à Dompierre et propose des visites guidées et des animations pédagogiques pour faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine lié à l'histoire des mines de fer du Bocage Ornais.

Si vous aussi, êtes intéressé(e) par la sauvegarde et la valorisation du patrimoine local, venez nous rejoindre (bulletin d'adhésion en fin d'article). Les nouveaux membres sont les bienvenu(e)s !

## > LES DEUX FOURS DE CALCINATION DE LA BUTTE ROUGE RESTAURÉS

Depuis quatre ans, l'association Le Savoir & Le Fer restaure les fours de calcination de La Butte Rouge dans le cadre d'un chantier de formation et d'insertion. Entre 2012 et 2016, le chantier a accueilli 77 personnes en formation professionnelle "maçonnerie bâti ancien" à l'A.F.P.A de Saint-Hilaire-du-Harcouët ou en CDD-Insertion au sein de l'A.I.F.R du Bocage.

La restauration des fours de La Butte Rouge a été un bon support à la formation professionnelle des personnes sans emploi. La diversité des travaux réalisés par les bénéficiaires (maçonnerie de moellons en pierre, création de voûtes en briques, pose d'arcs en pierres taillées, ceinturage en béton, coffrages, joints à la chaux, etc...) leur a permis de se former à de nombreux aspects du métier de maçon. Les bénéficiaires ont pu acquérir des compétences professionnelles auprès de Guillaume Boisanfray, artisan tailleur de pierre à Banvou, de Jacques Chan-Tsin, formateur à l'A.F.P.A et d'Olivier Lelou, encadrant technique à l'A.I.F.R.

Flers agglo a parachevé la restauration des fours de calcination en confiant à Coméorn, entreprise de charpenterie métallique à Saint-André-de-Messei, la reconstitution de la plate-forme métallique au sommet d'un des deux fours.

L'association Le Savoir & Le Fer et Flers agglo ont fêté en octobre 2016 la fin des travaux de restauration des deux fours avec tous les partenaires du projet : l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Orne, la Fondation du Patrimoine, le Crédit Agricole, la Fondation Pays de France, la Fondation Eiffage, la Fondation de la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation Réseau de Transport d'Electricité, la Fondation Transdev (transports en car).

Un nouveau projet vient de débuter pour restaurer les murs de soutènement qui permettent aux fours de calcination de s'adosser à la colline et qui donnent au site de La Butte Rouge son profil "en escalier" si caractéristique. La restauration de ces deux grands murs (10 m de haut sur 70 m de long) s'effectue dans le cadre d'un chantier d'insertion en partenariat avec l'A.I.F.R du Bocage.

## > LES GRILLES DU CHEVALEMENT REFAITES A L'IDENTIQUE

L'association Le Savoir & Le Fer a été partenaire du GrEta Sud Normandie (formation pour adultes au Lycée Jean Guéhenno de Flers) pour accompagner dans leur démarche d'insertion professionnelle une douzaine de personnes sans emploi autour d'un projet centré sur la mine de Saint-Clair-de-Halouze (11 femmes et 1 homme, de 18 à 55 ans, habitant Flers et ses environs).

Les stagiaires ont réalisé la reconstitution des 4 portes métalliques et de la grille qui fermaient le puits de la mine, à la base du chevalement : prise de cotes sur le site, dessin des pièces sur ordinateur, découpe et soudure des pièces en atelier. L'entreprise Co.mé.orn, associée au projet, a réalisé le montage sur site.

Les stagiaires ont également interviewé d'anciens mineurs ou enfants de mineurs pour participer avec l'association à la conservation du patrimoine immatériel que constitue la mémoire ouvrière locale.

Le projet a été financé par la Région Normandie et Flers Agglo. Au delà de son intérêt patrimonial, il a permis aux stagiaires de découvrir des métiers, des entreprises locales, d'acquérir des compétences, mais aussi et surtout de reprendre confiance en eux, de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et de (re)construire leur parcours professionnel.

## > L'APPLI "TRESORS DE FLERS"

Une chasse au trésor sur smartphone a été créée par Flers Agglo, en partenariat avec l'association Le Savoir & Le Fer, pour découvrir le patrimoine minier de Saint-Clair-de-Halouze.

Parcourez les sites de l'ancienne mine de fer avec "Dani" qui vous racontera son enfance dans les cités, son embauche à la mine, son travail au fond, la solidarité avec ses camarades mineurs... . Le but du jeu : retrouver les outils et le matériel de "Dani", symbolisés par des plaques imprimées cachées sur les sites. Accédez à chaque étape à du contenu pour découvrir l'histoire de la mine : photos d'archives, témoignages de mineurs, photosphères à 360° pour décrypter le patrimoine minier... .

En téléchargement sur GooglePlay et sur AppStore (gratuit ).

Rejoignez-nous sur Facebook
www.facebook.com/lesavoiretlefer/

✂----------

## ASSOCIATION LE SAVOIR & LE FER - BULLETIN D'ADHESION 2017

NOM, Prénom :

Adresse :
n° tél. :
e-mail :

déclare adhérer à l'association *Le Savoir & Le Fer* pour l'année 2017 et règle en conséquence la cotisation de **10 €**.
(règlement par chèque à l'ordre de l'association *Le Savoir & Le Fer* à adresser à : Maison du Fer - 61700 Dompierre)

Signature :

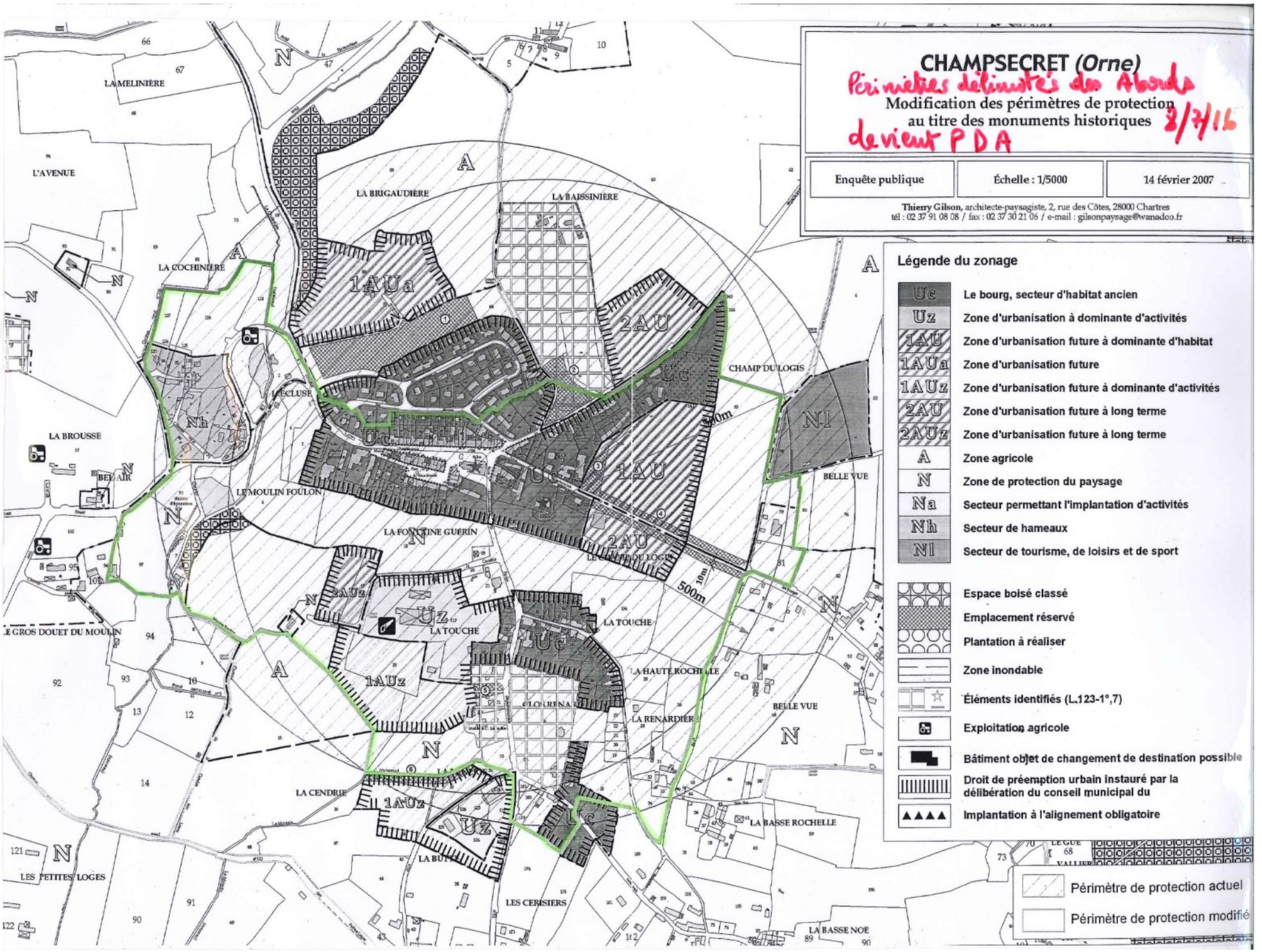
CHAMPSECRET (Orne)
Périmètres délimités des Abords
devient PDA
Modification des périmètres de protection
au titre des monuments historiques
8/7/16
Enquête publique
Échelle : 1/5000
14 février 2007
Thierry Gilson, architecte-paysagiste, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres
tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 30 21 06 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr
Légende du zonage
Uc Le bourg, secteur d'habitat ancien
Uz Zone d'urbanisation à dominante d'activités
1AU Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
1AUa Zone d'urbanisation future
1AUz Zone d'urbanisation future à dominante d'activités
2AU Zone d'urbanisation future à long terme
2AUz Zone d'urbanisation future à long terme
A Zone agricole
N Zone de protection du paysage
Na Secteur permettant l'implantation d'activités
Nh Secteur de hameaux
Nl Secteur de tourisme, de loisirs et de sport
Espace boisé classé
Emplacement réservé
Plantation à réaliser
Zone inondable
Éléments identifiés (L.123-1°,7)
Exploitation agricole
Bâtiment objet de changement de destination possible
Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du
Implantation à l'alignement obligatoire
Périmètre de protection actuel
Périmètre de protection modifié
LA MELINIÈRE
L'AVENUE
LA COCHINIÈRE
LA BROUSSE
BEL AIR
LE GROS DOUET DU MOULIN
LES PETITES LOGES
LA BRIGAUDIÈRE
LA BAISSINIÈRE
L'ECLUSE
LE MOULIN FOULON
LA FONTAINE GUÉRIN
CHAMP DU LOGIS
BELLE VUE
LA TOUCHE
LA HAUTE ROCHELLE
CLOS RENAUD
LA RENARDIÈRE
LA CENDRIE
LA BUTTE
LES CERISIERS
LA BASSE ROCHELLE
LA BASSE NOE
500m
10m

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 MARS 2011

# CHAMPSECRET (Orne)

## Périmètres de protection au titre des monuments historiques pour « Varenne »

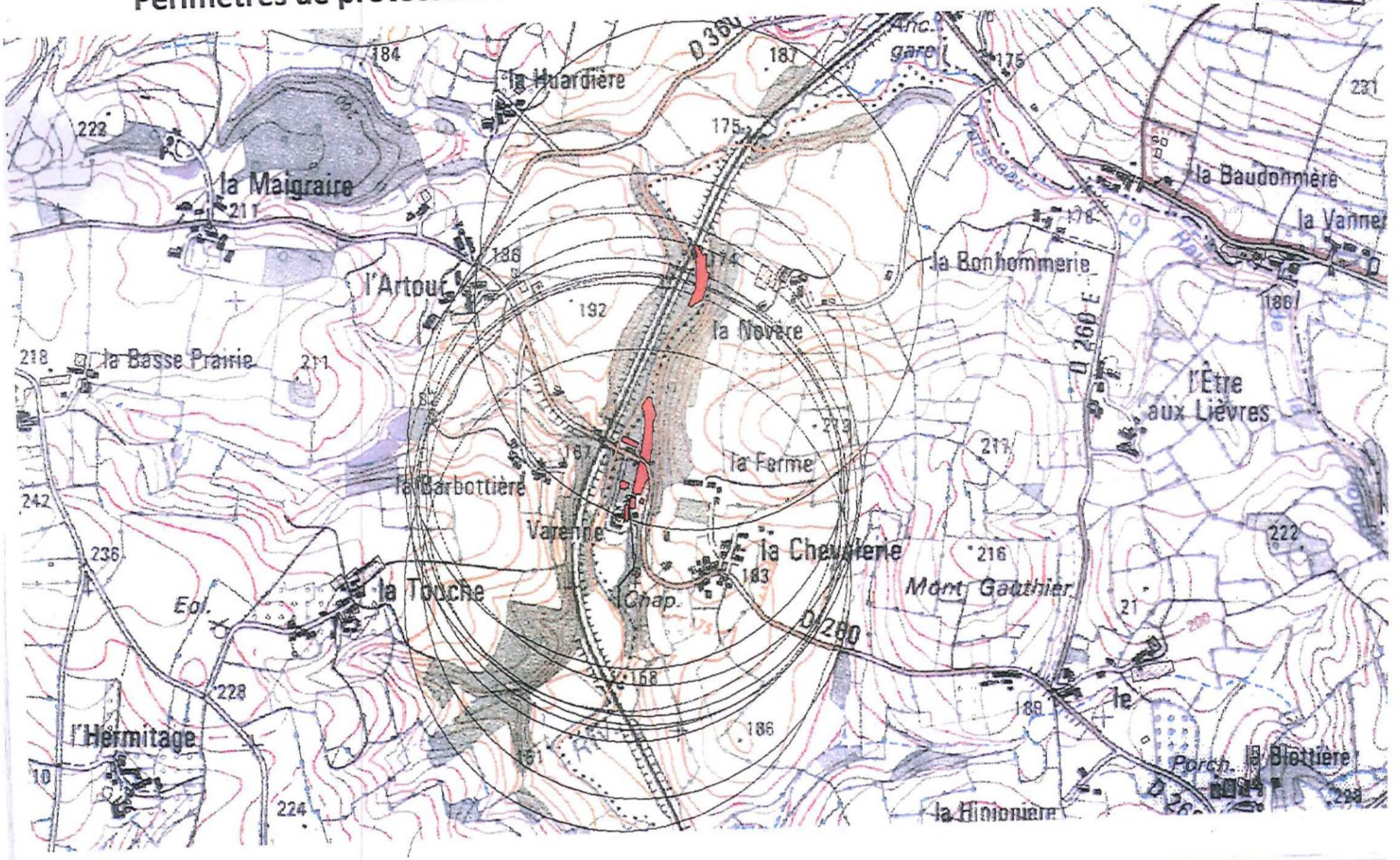

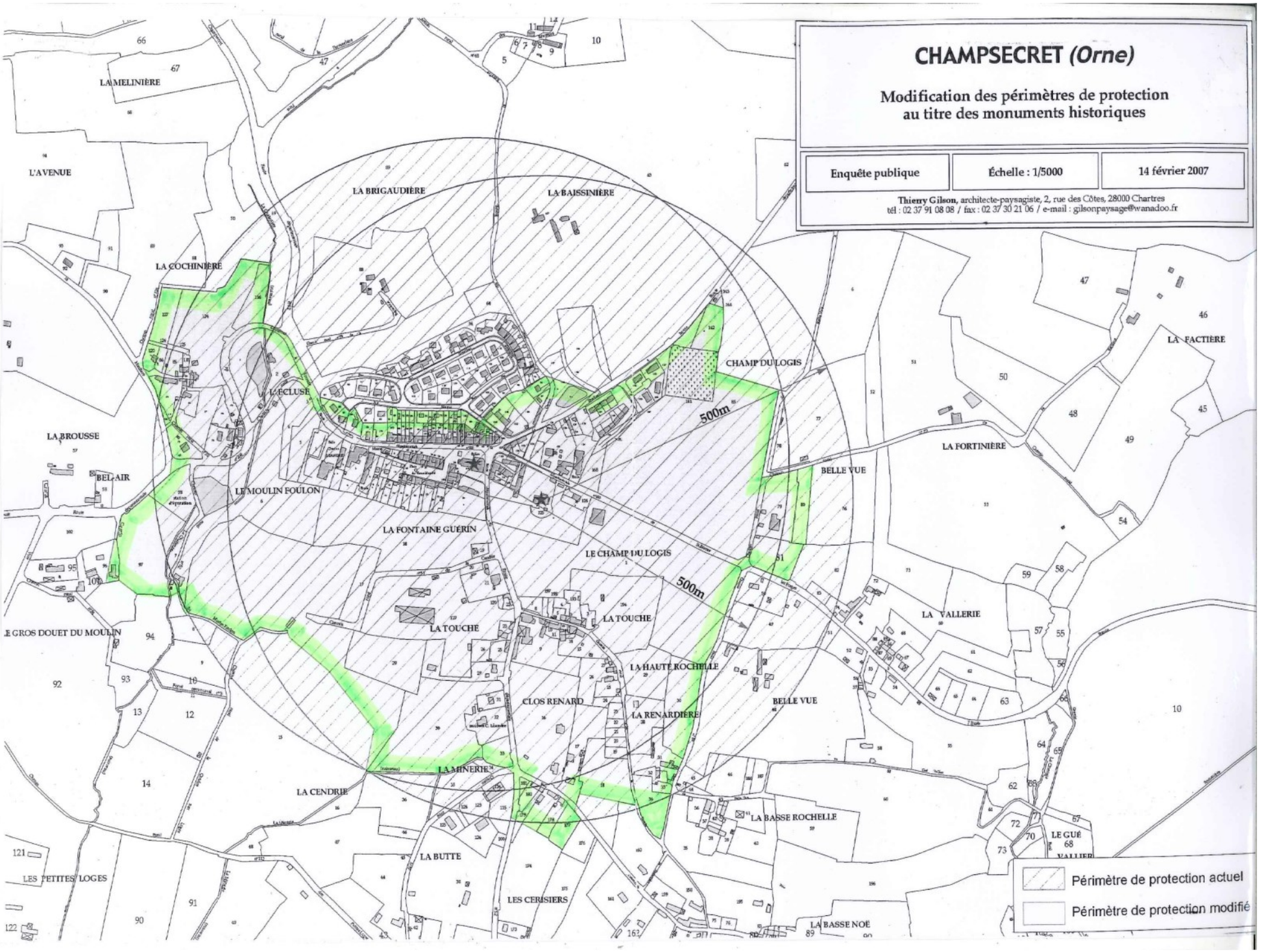
CHAMPSECRET (Orne)
Modification des périmètres de protection
au titre des monuments historiques
Enquête publique
Échelle : 1/5000
14 février 2007
Thierry Gilson, architecte-paysagiste, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres
tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 30 21 06 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr
LA MELINIÈRE
L'AVENUE
LA BRIGAUDIÈRE
LA BAISSINIÈRE
LA COCHINIÈRE
L'ÉCLUSE
CHAMP DU LOGIS
500m
LA FACTIÈRE
LA BROUSSE
BEL AIR
LE MOULIN FOULON
LA FONTAINE GUÉRIN
LE CHAMP DU LOGIS
LA FORTINIÈRE
BELLE VUE
LA VALLERIE
LE GROS DOUET DU MOULIN
LA TOUCHE
LA HAUTE ROCHELLE
CLOS RENARD
LA RENARDIÈRE
LA MINERIE
LA CENDRIE
LA BASSE ROCHELLE
LE GUÉ
LA BUTTE
LES PETITES LOGES
LES CERISIERS
LA BASSE NOÉ
Périmètre de protection actuel
Périmètre de protection modifié

Vente d'un terrain au Vivier d'une surface de 499 m2

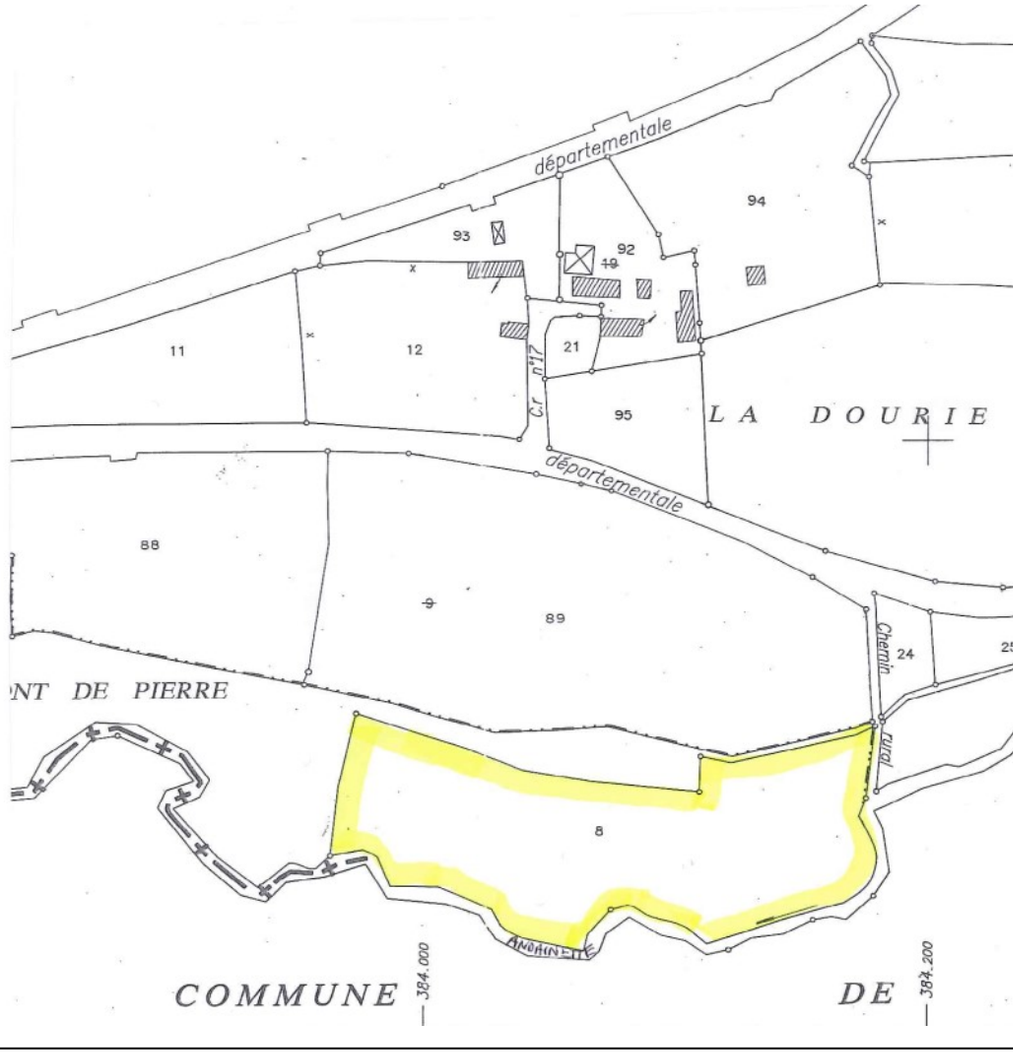


Vente d' un terrain boisé d'une surface 13 594 m2 situé au pont de Pierre, jouxtant la rivière de l'Andainette

Les personnes intéressées doivent s'adresser à M. Le Maire : tél : 06.80.85.93.22

Commune de

# Champsecret

(Orne)

# 1ère révision du plan local d'urbanisme

Prescription de la révision du Plu le 28 février 2003

Plu arrêté le 10 novembre 2006

Arrêté du maire prescrivant l'enquête publique le 2 mars 2007

Plu approuvé le 26 novembre 2007

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Champsecret

Le maire,

Michel RIGAULT

MAIRIE DE CHAMPSECRET (Orne)

# Projet d'aménagement et de développement durable

| Date : | Phase : | | |
|---|---|---|---|
| 1er octobre 2007 | Approbation | | 2a |

Mairie de Champsecret, rue du Colonel-Lefèvre 61700 Champsecret
Tel. : 02 33 30 40 16/fax : 02 33 37 17 99/e-mail : mairie.champsecret@wanadoo.fr
Thierry Gilson architecte-paysagiste, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres
Tél. : 02 37 91 08 08/fax : 02 37 907 687/e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE
10 DEC. 2007

À quoi sert le présent document, le projet d'aménagement et de développement durable ? Et que cachent ces mots, « développement durable », pour vous qui habitez Champsecret ? Encore un concept à la mode ? Et puis, en quoi mon pavillon, ma voiture, mes trajets domicile-travail peuvent-ils influer sur le cadre de vie du reste de mes concitoyens ? Pourquoi mon espace naturel serait-il rare, fragile, à protéger alors que j'y vis tous les jours ? Cela dit, une excellente définition du développement durable, proposée par l'Onu, est la suivante: « un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Intéressant et plein de bon sens.

Le projet d'aménagement et de développement durable concernera des thèmes comme l'aménagement au sens large, le social, l'économique… Il propose des actions concrètes sur l'espace public et privé, des actions traduisant la politique de développement, comme par exemple le seuil démographique attendu par les élus. Ce document expose les actions que l'équipe municipale a décidé de rendre possibles ou d'empêcher par le biais du plan local d'urbanisme.

De longue date, l'un des ennemis, pour les urbanistes comme pour les pouvoirs publics, est la consommation d'espace et l'allongement des trajets qui en résultent[1]. Signalons qu'aujourd'hui en France 320 milliards de kilomètres sont parcourus par an ; ce chiffre est en augmentation régulière de 3 % par an depuis les années soixante-dix. En union européenne, les surfaces naturelles et agricoles diminuent de 2 % tous les dix ans du fait de l'urbanisation. Pour répondre à ces soucis, des comparatifs sur de nombreuses villes de taille variées tant en France qu'en Europe ont établi que la densité optimale semble être de 20 à 50 habitants à l'hectare.

Alors ce que l'on peut avancer est que le développement durable, à Champsecret, c'est d'abord protéger le patrimoine naturel, mettre en valeur son patrimoine bâti, les transmettre aux générations ultérieures tout en continuant à développer et faire vivre la commune, sans gaspiller l'espace, dans un esprit de « mixité sociale ». Tout cela parce que le maître mot du développement durable est le long terme.

Enfin, voici quelques éléments de réflexion, extraits de « *Lettre au maire de mon village* » par Jean Lahougue, éditions Champ Vallon, 2004 : « *Nous parlerons ici […] du pavillon comme pastiche de maison. Du lotissement comme semblant de village. De la loi du marché comme principe esthétique. De l'indifférence comme règle d'uniformisation. De l'individualisme comme substitut de l'identité. De la parcellisation comme succédané de l'urbanisme. Du chacun chez soi comme accomplissement communautaire. Du n'importe quoi, n'importe où, au plus vite, comme illusion de liberté. Et nous demanderons : l'espace où nous choisissons de vivre se doit-il d'être une juxtaposition de propriétés privées que chacun occupe à sa guise ou une propriété par nature indivise objet d'un intérêt commun ?[…]* »

Les actions qui ont été programmées à Champsecret dans le cadre du plan local d'urbanisme sont détaillées maintenant.

[1] Même chez nous en France, la pollution de l'air tue. Une étude a montré, comparant les villes peu denses d'Île-de-France de deuxième couronne et le centre de Paris, que la distance moyenne est multipliée par 2, la consommation d'énergie par 3,2, l'émission de $CO^2$ par 5,2, l'émission d'oxyde d'azote par 6,7 et de poussières par 7,2 !

## 1 . Renforcer le dynamisme de la commune

Le principal objectif de la commune est de concilier dynamisme et qualité de vie.
Agir pour le dynamisme consistera pour les élus de Champsecret à :
- conserver et améliorer les équipements et les services au public existants comme la poste, le confortement des accès à l'école, la valorisation de l'ancienne école ;
- assurer un accès pour tous à la modernité (nouvelles technologies de l'information par exemple) ;
- autoriser les activités dans le tissu bâti et dans les extensions de l'urbanisation ;
- mettre en œuvre l'extension de la zone d'activités de la Butte ;
- partant des 1030 habitants recensés en 1999, rendre possible une croissance démographique mesurée, soit 1 à 2 % par an.

Préserver la qualité de vie consistera à :
- améliorer l'espace public ;
- offrir des logements adaptés aux personnes âgées en centre bourg ;
- maîtriser l'aspect et l'insertion des constructions nouvelles dans le bourg et en campagne.

## 2 . Poursuivre une urbanisation de qualité

- Le bourg de Champsecret est très compact et offre peu d'opportunité de « renouvellement urbain ». Les élus n'en souhaitent pas moins prévoir la construction de 2 à 5 logements par an soit 20 à 50 d'ici 2015. Cette augmentation ne comprend pas la création de logements supplémentaires dans des volumes bâtis existants que ce soit dans le bourg ou en campagne.
- La priorité des élus est de prévoir une extension de l'urbanisation entre le cimetière et les écoles, permettant d'assurer une liaison entre la route de Bellevue et la route de Briouze.
- Les élus veulent également permettre le développement de certains hameaux en y autorisant, en plus de l'évolution du bâti existant, quelques constructions neuves.
- La « forme urbaine » souhaitée par les élus sera la diversité, en offrant aussi bien des grands et des petits terrains, en permettant tout type d'habitat (individuel, individuel groupé, collectif, logements en accession ou en location…).
- La commune exigera l'insertion dans le paysage des nouvelles constructions en imposant un aspect extérieur *rural*, comme il a été réalisé par exemple pour le récent lotissement « Le champ du Logis » route de Briouze : matériaux et couleur des façades, hauteur des constructions, forme et matériau des toitures.

## 3 . Mettre en valeur les richesses paysagères de la commune

- Champsecret est un village installé dans une clairière et qui présente un *visage* avenant. Cela dit, la forêt le retranche un peu du reste du monde. C'est un atout que les élus veulent valoriser par le tourisme notamment.
- Les élus souhaitent mettre en valeur le patrimoine naturel par sa préservation, d'une part, et par la possibilité d'y installer des structures liées au tourisme (hébergement, produits locaux) d'autre part.
- Le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées est bien développé à Champsecret. Les élus souhaitent préserver leur patrimoine : circuits pédestres, cyclistes et équestres liés aux différents atouts de la commune : circuit de la forêt, des forges, de la mine, du fer…



## 4 . Jouer les atouts de la commune

- L'agriculture, et en particulier l'élevage, est une importante activité à Champsecret : cet atout sera protégé et la priorité lui sera donnée. L'activité agricole permet en plus de maintenir un paysage de qualité (prés vergers, haies bocagères).
- Les élus veulent développer le tourisme (circuits de vélos…) grâce aux atouts naturels que sont la forêt et le paysage bocager, et au patrimoine bâti … ,
- Les élus entendent préserver le patrimoine communal comme les lavoirs (celui de l'Être-Guérin), les oratoires, les calvaires…

*******

# RAPPEL

**Tous les travaux extérieurs sur les maisons , les dépendances, toitures, murs, ouvertures, portes, fenêtres, velux, peintures et nouvelles constructions doivent faire l'objet d'une déclaration à la mairie.**

**Les professionnels doivent avoir un rôle de conseil et s'assurer que leur client a bien fait les démarches nécessaires.**

c.D.C du DOMFRONTAIS

# Amélioration de l'Habitat
# Permanence Habitat
# De la Communauté de Communes du Domfrontais

**La Communauté de Communes du Domfrontais renouvelle la permanence Habitat de mars 2016 à février 2017**

## QU'EST-CE QU'UNE PERMANENCE HABITAT ?

La permanence Habitat est un service de proximité destiné à la population et qui émane de la volonté de la collectivité. Elle est destinée à aider les propriétaires **pour réhabiliter les logements de plus de 15 ans.**

## POUR QUI ?

☑ Aux propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur logement occupé à titre de résidence principale **et sous conditions de ressources*** en fonction de la composition du ménage.

☑ Aux propriétaires bailleurs de logement(s) occupé(s) ou vacant(s) mis en location à titre de résidence principale pour une durée minimale de 9 ans.

## QUELS TRAVAUX ?

- ☑ Economiser l'énergie et réduire ses charges
- ☑ Remettre en état des logements dégradés
- ☑ Adapter les logements au vieillissement et au handicap
- ☑ Mettre sur le marché des logements à loyers accessibles

* Plafonds de ressources propriétaires occupants

**Revenu fiscal de référence**

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

**SOLIHA Territoires en Normandie,** en charge de l'animation du programme, vous accompagne tout au long de votre démarche. Ses missions :

☑ Informer et conseiller les propriétaires sur les travaux à réaliser : économies d'énergie, mise aux normes, adaptation au vieillissement ou au handicap,...

☑ Effectuer les diagnostics obligatoires : grille d'évaluation de la dégradation, grille d'insalubrité, adaptation.

☑ Constituer les dossiers de demandes d'aides financières,

☑ Transmettre les demandes d'aides et de paiements auprès des organismes financeurs.

Agence nationale de l'habitat Anah

**Attention, les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord des aides.**

**Permanences d'informations :**

**Le 4 ème vendredi de 9 h30 à 12 h 30 sans rendez vous**

Domfront (Communauté de Communes)
18. Rue Georges Clémenceau
Domfront en Poiraie

**Contact :** **Nathalie RICHE : 06.88.24.51.81**
**nathalie.riche@solihanormandie.fr**

PACT ARIM des Pays Normands

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT Territoires en NORMANDIE

# Aides à l'Amélioration de l'Habitat

# Permanences Habitat

# De la Communauté de Communes du Domfrontais

Le 4ème vendredi du mois de 9h30 à 12h30

Sans rendez vous

A la Communauté de Communes du Domfrontais

18. Rue Georges Clémenceau

DOMFRONT– DOMFRONT EN POIRAIE

**Pour les propriétaires occupants**

**Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition**

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PACT ARIM des Pays Normands

C.D.C du DOMFRONTAIS

Territoires en NORMANDIE

**Votre référent SOLIHA**

**Nathalie Riché**

**06.88.24.51.81**

**nathalie.riche@solihanormandie.fr**

Votre référent Communauté de Communes du Domfrontais

Nathalie Leroy

02.33.30.76.34

cdcservicelogement@orange.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ORNE

**Direction Départementale**
**Des Territoires de l'Orne**

Madame, Monsieur,

Vous avez le projet de supprimer une haie. Toutefois, cet élément naturel est susceptible d'être protégé au titre de différentes réglementations, et son arrachage peut être interdit ou soumis à conditions.

Vous êtes donc invité à compléter le verso de ce document, à joindre les photos et plan, puis à envoyer ces éléments, par voie postale ou numérique, à la délégation territoriale dont dépend le site des travaux envisagés (se reporter à la carte ci-dessous).

La Direction Départementale des Territoires va étudier votre demande. Après analyse, un courrier vous sera adressé afin de lister l'ensemble des réglementations (urbanisme, BCAE 7, protection de l'environnement...) auxquelles votre projet est soumis, ainsi que les démarches à réaliser si besoin auprès des services concernés. Une copie de la réponse sera adressée à la mairie du site d'arrachage pour information.

**Délégation Territoriale Ouest**
Bureau de Flers
*« référent haie »*
1 Les Landes Havas
61100 La Lande Patry

Didier MARTIN
Tél : 02 33 98 40 97
*ddt-dto@orne.gouv.fr*

**Délégation Territoriale Est**
Bureau de Mortagne au Perche
*« référent haie »*
Z.I. de la Grippe
61400 Mortagne au Perche

Mme Dominique CATINCHI
Tél : 02 33 85 26 50
*ddt-dte@orne.gouv.fr*

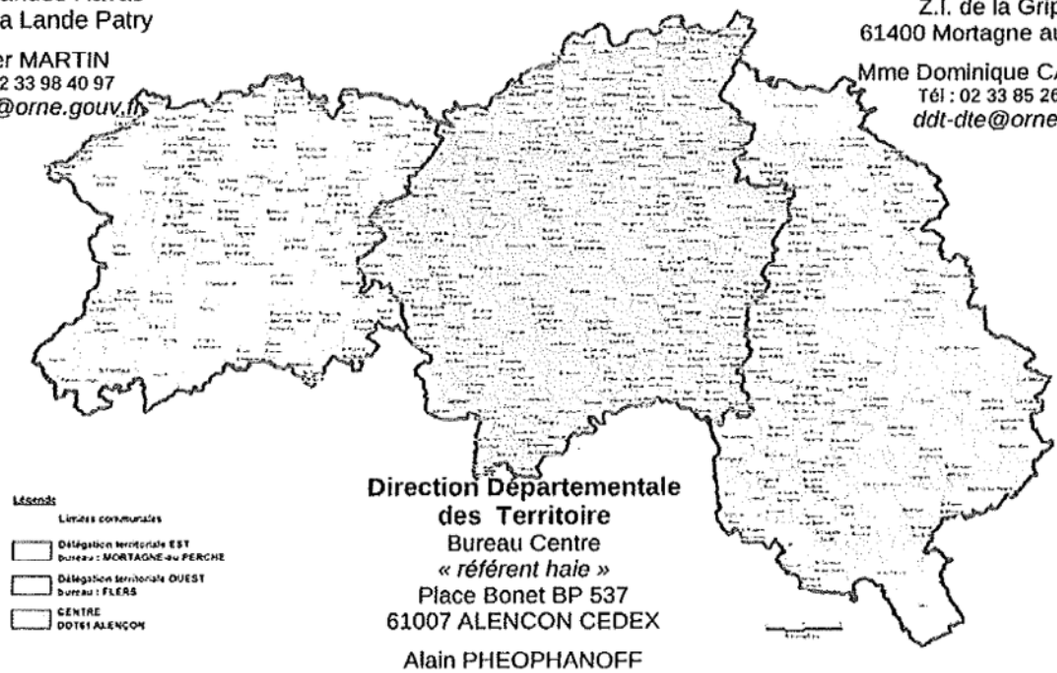


**Direction Départementale**
**des Territoire**
Bureau Centre
*« référent haie »*
Place Bonet BP 537
61007 ALENCON CEDEX

Alain PHEOPHANOFF
Tél : 02 33 32 50 98
*ddt-sae-at@orne.gouv.fr*

Retrouvez ces informations sur le site: http://www.orne.gouv.fr, rubrique agriculture/haie.

| Date d'arrivée en DT :<br>Site de : | N° dossier : _____ |
|---|---|

# *Demande d'information sur la suppression de « HAIES »*

## *Demandeur*

Nom/prénom – Raison sociale : _____

Adresse postale du demandeur : _____

N° téléphone : _____

adresse mail : _____@_____

*Si vous avez déposé un dossier PAC « surfaces » en 2015 ou 2016 :*

*N° Pacage: 061__/__/__/__/__/__/__ - linéaire de haie sur l'exploitation le jour de la demande (mètres) : _____M*

## *Localisation du projet d'arrachage de Haies*

| N° haie | Commune | Lieu-dit | Référence cadastrale ou N° d'ilôt (Année du RPG) | Date envisagée des travaux d'arrachage (mois/année) | Linéaire à arracher (en mètres) |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

## *Localisation du projet de replantation de Haies**

| N° haie | Commune | Lieu-dit | Référence cadastrale ou N° ilot (Année du RPG) | Date envisagée des travaux de replantation (mois/année) | Linéaire à replanter (en mètres) |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

* : Pour les agriculteurs, la BCAE 7 impose la replantation du linéaire équivalent à celui arraché.

Motif de l'arrachage : _____

Joindre **une photo** aérienne (RPG, geoportail...) et **un plan de situation** (carte au 1/25 000) en localisant :

- en rouge, la ou les haies arrachée(s) avec le N°correspondant (voir tableau)
- en vert, la ou les haies replantée(s) avec le N°correspondant (voir tableau)

# TRAVAUX

## Lotissement

# Travaux voiries

La Grande Chauvière

La Fendrie

Launay

Le Haut Jardin

La Chatérière

La Tuilerie

Le Tertre

# Divers travaux

Nettoyage et remise en état du calvaire de la Tuilerie

Enlèvement de la cabine téléphonique

Nouveau parking de 40 places près de la salle des fêtes

Elargissement de l'accès à la salle des associations

Aménagement d'un trottoir rue Albert CHRISTOPHLE

Amélioration de la gestion du cimetière

Accès cimetière norme handicap

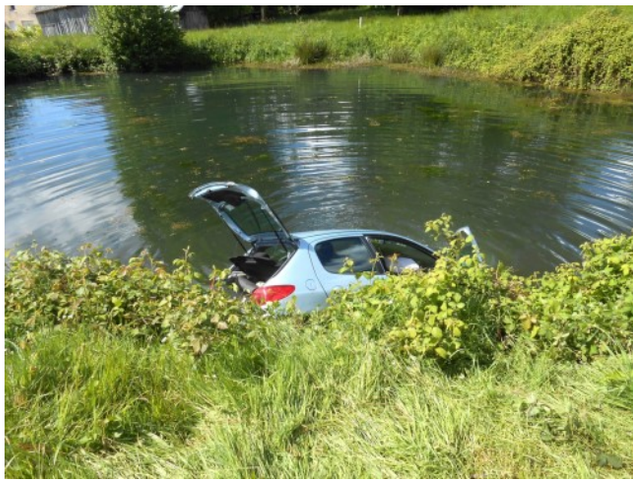

Sécurisation et réaménagement de la douve

**MAIRIE**
Tél : 02.33.30.40.16 Fax : 02.33.37.17.99
E-mail: mairie.champsecret@wanadoo.fr
Site : www.champsecret.fr
**Heures d'ouverture**
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
10h30 à 12h00

Mardi et jeudi :
16h00 à 17h30

**Permanences du Maire et des Adjoints sur rendez-vous :**

Martine DENIS 1er Adjoint : Mardi de 16h00 à 18 h00
Gérard FOURRE 2ème Adjoint : Jeudi de 17h00 à 19h00
Francine LEVEILLE 3ème Adjoint : Samedi de 10h00 à 12 h00

**AGENCE POSTALE** Tél : 02.33.30.42.00
**Heures d'ouverture :**
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h00

**MEDIATHEQUE** : Tél : 02.33.30.41.84